



**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**

89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
télécopieur
(1) 48 06 88 01

Paris, le 13 mai 1992

Pour "Différences"
et les Membres du Conseil National

président d'honneur
Pierre PARAF †

présidence
Jacques CHEVASSUS
Pierre-Marie D'ANQUIGNY
Albert LEVY
Alain MIRANDA
Charles PALANT

secrétaire général
Mouhoud AOUNIT

secrétaires généraux adjoints
Alain CALLES
Paul MIZARD

comité d'honneur

Henri ALLEG
Maurice BELJART
Jacques BERGUE
Yves BOISSET
Jacques de BOURBON-BUSSET
Aimé CESAIRE
Jean-Pierre CHABROL
Robert CHAMBERON
Edmonde CHARLES-ROUX
M.-José CHOMBART de LAUVE
Alain DECAUX
Henri DESOILLE
Guy DUCOLONE
Pasteur André DUMAS
Henri FAURE
Jean FERRAT
Raymond FORNI
Pierre GAMARRA
François GREMY
Colette GULLAUMIN
Monseigneur Guy HERBULOT
Jean HIERNALIX
Georges HOURDIN
Professeur François JACOB
Albert JACQUARD
Pierre JOXE
Jean-Pierre KAHANE
Jean LACOUTURE
André LAJONIE
Bâtonnier Bernard LASSERRE
Maxime LE FORESTIER
Michel LIBRIS
Gérard LYON-CAEN
Jacques MADAILLE
Emmanuel MAFFRE-BAUGÉ
Françoise MALLET-JORIS
Claude MAURIAC
Josette MAURICE-AUDIN
Albert MÉVAIL
Robert MERLE
Professeur Paul MILLIEZ
Professeur Alexandre MNKOWSKI
Théodore MONOD
Marie-José NAT
Henri NOGUES
George PAU-LANGEVIN
Gilles PERRAULT
Michel PICCOLI
Abbé Jean PHAIN
Vladimir POZNER
Alain RESNAIS
Emmanuel ROBLES
Jules ROY
Professeur Jacques RUFFIE
Robert SABATIER
Armand SALACROU
Laurent SCHWARTZ
Georges SEGUY
Jean SURET-CANALE
Bernard TAVERNIER
Haroun TAZIEFF
Alain TEBRENOIRE
Jacqueline THOME-PATENOIRE
VERCORS
Paul-Emile VICTOR
Marie-Hélène VEIRA DA SILVA
Claude VILLERS
Michel VOELLE
Georges WOLINSKI
Ianna XENAKIS
Bernard ZEHRFUSS

Nos réf. : J-BB/KM 92-06-005

Note à :

- tous les responsables de Fédérations
et de Comités locaux
au sujet des droits des Gens du Voyage

1. La loi du 31 mai 1990 sur le droit au logement ("Loi Besson") votée le 31 mai 1990, comporte un article (28 et dernier) concernant les Gens du Voyage.

1) Schémas départementaux d'accueil

2) Obligation aux communes de plus de 5.000 habitants de terrains aménagés. Deux circulaires d'application ... non sans retard : 16 octobre 1991 - et 16 mai 1992. Cette dernière sur les schémas départementaux.

Mais dans la majorité des départements - peu de choses se font.

2. En conséquence : nous suggérons à tous les responsables d'intervenir auprès des Préfets, premiers responsables de la mise en oeuvre de ces directives, sans négliger les Présidents de Conseils Généraux, dont l'influence est non moins déterminante.

3. Ci-joint une "lettre-type" : libre à vous, bien entendu, de la reproduire ou de vous en inspirer, en l'adaptant aux circonstances locales, en l'illustrant d'exemples... - et d'en adresser copie à d'autres personnalités.

4. Nous vous conseillons de rechercher des partenaires: en premier lieu Associations Tsiganes, s'il en existe dans le département ou la région, Associations d'Amis des Voyageurs - ainsi que d'autres Mouvements de défense des Droits de l'Homme et de lutte antiraciste.

.../...

5. L'action sur l'opinion publique est parallèlement indispensable.

Les préjugés bien ancrés contre les Gens du Voyage font échouer, ou retardent indéfiniment les projets, même si les autorités responsables sont favorables.

La Commission Nationale, que vous ~~avez~~^{avez} soin de tenir informée, est prête à vous fournir appui et documentation.

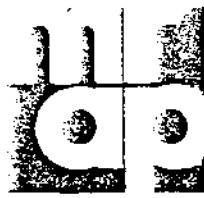
Bien cordialement,

Les responsables de la Commission :

Jean-Bertrand BARY

René NEVEU

Le Secrétaire Général
Mouloud AOUNIT



**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**

89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
télécopieur
(1) 48 06 88 01

Paris, le 13 mai 1992

Monsieur (ou Madame) le Préfet

président d'honneur
Pierre PARAF 1

présidence

Jacques CHEVASSUS
Pierre-Marie DANQUIGNY
Albert LEVY
Alain MÉRANDA
Charles PALANT

secrétaire général
Mououd AOUNIT

secrétaires généraux adjoints
Alain CALLES
Paul MUZARD

comité d'honneur

Henri ALLEG
Maurice BÉJART
Jacques BERQUE
Yves BOISSET
Jacques de BOURBON-BUSSET
Aimé CESAIRE
Jean-Pierre CHABROL
Robert CHAMBERON
Edmonde CHARLES-ROUX
M.-José CHOMBART de LAUWE
Alain DECAUX
Henri DESOILLE
Guy DUCOLONÉ
Pasteur André DUMAS
Henri FAURÉ
Jean FERRAT
Raymond FORNI
Pierre GAMARRA
François GRÉVY
Colette GUILLAUMIN
Monseigneur Guy HERBULOT
Jean HIRNAUX
Georges HOURDIN
Professeur François JACOB
Albert JACQUARD
Pierre JOXE
Jean-Pierre KAHANE
Jean LACOUTURE
André LAJOINIE
Bâtonnier Bernard LASSERRE
Maxime LE FORESTIER
Michel LERIS
Gérard LYON-CAEN
Jacques MADAILLE
Emmanuel MARRÉ-BAUGÉ
Françoise MALLET-JORIS
Claude MAURAC
Josette MAURICE-AUDIN
Albert MENVI
Robert MERLE
Professeur Paul MILLIEZ
Professeur Alexandre MINIKOWSKI
Théodore MONOD
Marie-José NAT
Henri NOGUBRES
George PAU-LANGEVIN
Gilles PERRAULT
Michel PICCOU
Abbé Jean PHAN
Vladimir POZNER
Alain RESNAIS
Emmanuel ROBLES
Jules ROY
Professeur Jacques RUFFÉ
Robert SABATIER
Armand SALACROU
Laurent SCHWARTZ
Georges SEGUY
Jean SURET-CANALE
Bertrand TAVERNIER
Haroun TAZIEFF
Alain TERRENÇOIRE
Jacqueline THOME-PATENOIRE
VERCORS
Paul-Émile VICTOR
Marie-Hélène VIEIRA DA SILVA
Claude VILLERS
Michel VOVELLE
Georges WOLINSKI
Iannis XENAKIS
Bernard ZHIRPUSS

Nous nous permettons de vous écrire au sujet de l'accueil des Gens du Voyage.

1. La loi du 31 mai 1990, visant à la mise en oeuvre du droit au logement, en son article 28, alinéa premier, dispose :

"un schéma départemental prévoit les conditions spécifiques d'accueil des Gens du Voyage";

et dans l'alinéa, second du même article :

"Toute Commune de plus de 5.000 habitants prévoit les conditions de passage et de séjour des Gens du Voyage sur son territoire, par la réservation de terrains aménagés à cet effet".

2. Une circulaire d'application, du 16 octobre 1991, "est relative aux obligations légales des communes en matière de stationnement".

Pour les communes de plus de 5.000 habitants, "réservation de terrains spécialement aménagés" - et en "rapport avec la fréquentation habituellement constatée" (obligation légale qui "vient confirmer et préciser la jurisprudence administrative").

Les communes de moins de 5.000 habitants -si elles ne participent pas à un programme intercommunal -restent soumises aux dispositions antérieures (telle la circulaire du 16 décembre 1986) "d'assurer le stationnement sur des terrains de passage".

Une deuxième circulaire concernant les schémas départementaux est promulguée depuis le 16 mars de cette année par MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Équipement.

3. Ces deux instructions ayant été adressées à MM. et Mesdames les Préfets, c'est donc à vous, M. (Mme) le Préfet que nous nous adressons pour vous demander quelle est la situation dans notre département.

.../...

- Un schéma départemental est-il à l'étude ?
 - Quelles initiatives ont été prises par des communes ou des syndicats intercommunaux ? Nous savons que dans certains départements cette mise en oeuvre a commencé, sans attendre les instructions précitées, dès la promulgation de la loi du 31 mai. Des réalisations intéressantes avaient déjà précédé cette loi et peuvent servir d'exemples.
- Mais il s'agit maintenant d'obligations légales précises.

4. La circulaire du 16 mars 1992, dans sa 3e partie, sur "la portée du schéma départemental", envisage sa traduction dans le droit des sols : "le contenu du POS doit, non seulement ne pas compromettre l'accueil des Gens du Voyage, mais l'organiser en respectant la diversité des modalités d'accueil".

Nous nous interrogeons : les besoins des Gens du Voyage sont-ils réellement pris en compte dans l'élaboration des POS ?

5. L'instruction du 16 mars, dans sa première partie (1₂) envisage aussi "les possibilités d'accueil sur terrains privés".

Or, de plus en plus nombreux sont les Voyageurs qui se rendent acquéreurs de terrains, se sédentarisent partiellement, tout en entendant conserver leurs coutumes familiales... et leurs caravanes. Mais là encore, comme le constatait le Rapport du groupe d'études parlementaire présenté par M. Gilbert MILLET en novembre 1990, il existe "des difficultés de stationnement sur le domaine privé" qu'il est urgent de prendre en compte. Pour eux aussi, les POS ne devraient-ils pas favoriser leur insertion en respectant leur mode de vie ?

Cette instruction du 16 mars rappelle dans sa 3e partie que "l'accueil des populations défavorisées" a un "caractère d'utilité publique". Or, il est hors de doute que les Gens du Voyage, même sédentarisés et propriétaires, restent, à bien des égards, et ce notamment en raison de préjugés séculaires hostiles ou méprisants, des "populations défavorisées".

Nous vous demandons donc, M.(Mme) le Préfet une attention spéciale à leurs problèmes. Nous adressons aussi cette lettre à M. le Président du Conseil Général, instance dont le rôle est capital, tout dans l'élaboration des POS que des schémas départementaux d'accueil.

Bien entendu, M. le Préfet, nous sommes à votre disposition pour collaborer de manière constructive à tout projet et réflexion, ainsi qu'à l'information sur les Gens du Voyage auprès de l'opinion - point très important.

Nous vous prions de croire, Monsieur (ou Madame) le Préfet, à l'assurance de notre considération respectueuse.

Signature

Lundi 18 janvier 1993.

Conflit sur l'aire des Dinandiers enfin réglé.

Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) communique :

Depuis plusieurs mois, le climat se dégradait sur le terrain et les relations entre les résidents et le district devenaient de plus en plus tendues.

Les Gens du voyage refusaient de payer emplacement, eau et électricité : ils estimaient que le m³ d'eau (9 f) et le KW/h (1,50 f) étaient trop élevés et ils réclamaient un forfait.

D'une part, le district a catégoriquement rejeté le forfait (qui fonctionne sur d'autres terrains, à Cournon par exemple); d'autre part les Tziganes ont toujours dit qu'ils paieraient si on baissait les prix de l'eau et de l'électricité.

Cela faisait quatre mois que le terrain était sans eau, sans électricité, sans école, sans animatrice, sans gardien.

Par maintes interventions auprès de la Préfecture, de la DDASS, du district, le MRAP s'est efforcé d'aider à la résolution du conflit, pour éviter un pourrissement qui aurait pu conduire à une situation explosive.

Le MRAP a été profondément choqué par l'intervention massive des forces de l'ordre qui n'a fait qu'accroître la suspicion des Aurillacois à l'égard d'une population trop souvent rejetée et méprisée dans l'histoire.

Pour le mouvement contre le racisme, le dialogue est plus constructif que l'épreuve de force et il n'était pas pensable de fermer ou de raser ce terrain, aussi imparfait soit-il. Les résidents avaient pris une avocate, Maître Passemard, vice-présidente de l'UNISAT (Union nationale des institutions sociales et des actions pour les Tziganes), qui a servi d'intermédiaire.

Finalement, le prix de l'eau a été baissé à 4,18 le m³, la taxe d'assainissement ayant été enlevée par le district (ce qui est compréhensible car les résidents n'ont ni douche, ni baignoire, ni égouts). Quant au prix du KW/h, une réunion va avoir lieu avec EDF pour examiner si une baisse est possible.

Pour que la situation se débloque, le district exigeait que chaque famille s'engageât à rembourser ses dettes dans un délai de deux ans. Le MRAP, ayant expliqué aux Tziganes qu'une commission de secours (CCAS, par exemple) aiderait ceux qui sont en difficulté, est parvenu à faire signer 26 familles.

Lors de l'entrevue du samedi 9 janvier, Maître Passemard a donné aux responsables du district les lettres signées ainsi que la somme de 250 francs versée par chaque famille.

L'eau a été rétablie le lundi 11 janvier, l'école rouvre le lundi 18 et l'électricité va être remise en marche après travaux.

A partir de maintenant il est nécessaire de restaurer la confiance réciproque. Le fait que la préfecture se soit engagée à faire respecter le schéma départemental d'accueil des gens du voyage en application de la loi Besson de 1986 est un point très positif. L'aire d'Aurillac étant saturée, il est urgent d'en créer une ou deux autres.

Le MRAP continuera à appuyer toute action favorisant la promotion des gens du voyage.

Avec le soutien des organisations suivantes :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------|
| - Secours catholique. | - France - Libertés |
| - Secours Populaire. | - CGT |
| - Eglise réformée du Cantal | - CPDT |
| - Action Catholique Ouvrière. | - SNVIPP (ex. SMI - PEGC) |
| - Cantal. Roumanie | - SCEN. CPDT. |
| | - P.C.F. |
| | - Les Verts - - - |



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

COMMUNIQUE

TSIGANES: EXPULSIONS UNE OPERATION INDIGNE

Le MRAP tient à élever une vive protestation contre l'opération qui a amené plusieurs dizaines de policiers à expulser 250 Tsiganes d'un terrain de Gennevilliers, dans les Hauts-de-Seine.

Depuis plusieurs mois, le MRAP n'a eu de cesse d'alerter les pouvoirs publics, préfecture, Ministère de l'Intérieur, en vue d'un dialogue pour une solution humaine et respectueuse des Droits de l'Homme à l'égard de ces familles.

Mesure-t-on aujourd'hui les conséquences d'une telle opération quand on sait qu'aujourd'hui les ROM sont victimes de véritables pogromes, de lynchages, en Roumanie? Comment peut-on accepter cette opération alors même qu'aujourd'hui la Loi Besson qui oblige les communes de plus de 5.000 habitants à avoir une aire de stationnement est bafouée par la plupart des élus?

Les Tsiganes de Gennevilliers seraient-ils les premières victimes du conflit qui oppose M. Méhaignerie, Ministre de la Justice, à M. Pasqua, Ministre de l'Intérieur? Rappelons qu'à cet effet le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, le 24 janvier, avait accordé aux dits Tsiganes un délai de 3 mois, considérant "qu'il était reconnu que l'intérêt des défenseurs (MRAP) révèle un incontestable problème humain et surtout que toute personne est en droit d'avoir un logement et de choisir son mode d'habitation...En conséquence, ce laps de temps de trois mois accordé aux défenseurs doit être mis à profit par tous les responsables".

Cette invitation au dialogue pour la recherche d'une solution humaine vient de voir une traduction concrète, à savoir l'expulsion manu militari, le droit étant, dans ce cadre, bafoué au profit d'une répression indigne et irrespectueuse des Droits de l'Homme.

le 28 avril 1994

ENQUETE SUR LE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE

Questionnaire à retourner pour le 1994, dernier
délai, au MRAP, 89 rue Oberkampf 75543 Paris cedex 11.

Nom de la commune :
Nombre d'habitants :

Nous vous serions reconnaissant de nous indiquer si
vous êtes équipés d'une aire d'accueil : OUI NON

- Si oui :

combien de places :
quelles difficultés avez vous rencontré :

- Si non :

avez vous un projet en cours :

- A défaut :

Nous vous serions obligé de nous faire savoir quelles
sont les obstacles juridiques ou de fait qui se sont
opposés à la réalisation de ce lieu d'accueil

Commission
"TSIGANES ET
GENS DU VOYAGE"



**mouvement
contre
le racisme**
et pour l'amitié
entre les peuples
89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
minitel: 3615 mrap
télécopieur
(1) 48 06 88 01

PARIS, le 13 janvier 1994

**PROCHAINE REUNION
JEUDI 20 JANVIER à 19 HEURES
89 rue Oberkampf, 75011 PARIS
M° Parmentier**

Réunion du 16 décembre

- . Le point sur les Tsiganes roumains "de Nanterre") voir
- . Participation aux rencontres "Logement et) plus
Discriminations") loin
- . Les actions de solidarité avec Voyageurs de Forbach
En R.P.: principalement Val d'Oise et Oise

Face aux différents problèmes, nécessité d'action collective et d'action juridique.

Les Tsiganes roumains: situation et action

- . A Nanterre, il n'y a plus qu'une famille en attente et une relogée.
- . En Roumanie: un quart environ des 600 personnes recensées initialement y seraient retournées avec accueil de "Caritas internationale".
- . Et les autres? Un bon nombre à Gennevilliers suivis par des militants du MRAP et de Médecins du Monde. D'autres, dans le Val d'Oise...ou ailleurs...
- . Bref, pas de solution d'ensemble et surtout aucune réponse aux demandes de droit d'asile. Me Mairat avait adressé 24 dossiers au Ministère de l'Intérieur...
- . Pas de réponse non plus du Ministre de l'Intérieur aux deux demandes d'audience formulées le 24 novembre et le 20 décembre. Nous sommes maintenant 8 organisations solidaires: ASAV (Hauts-de-Seine), ASNITE (Tsiganes évangélistes), ATD Quart Monde, LDH, LICRA, Médecins du Monde, MRAP, SOS Racisme. Nous ne formulerons pas une troisième demande... Mais avec l'accord du Conseil National du 8 janvier, nous envisageons de soumettre aux 7 autres

organisations un projet de déclaration publique: Etonnés de voir ce problème "solutionné" de manière autoritaire, sans aucune concertation, et du dédain pour le mouvement associatif, plusieurs des organisations citées sont tout de même reconnues par l'ONU et membres en France de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.

- Logement et Discriminations (rencontres des 14-15 janvier à l'Arche de la Défense).

L'après-midi du vendredi, Bertrand Bary interviendra 10 minutes au nom de la Commission. 2 points d'insistance:

1) Pour les terrains d'accueil

Constat de non-application de la loi du 31 mai 1990, art. 28 (Loi Besson). Quant aux schémas départementaux et à l'obligation faite aux communes de plus de 5.000 habitants _

- Que fait le Pouvoir pour que cette Loi soit appliquée?
- Quels moyens d'action auprès des Municipalités?

2) La sédentarisation ou semi-sédentarisation sur terrains privés

Les nombreux obstacles... Difficulté de faire la preuve de "discrimination" alors que les Pouvoirs locaux se retranchent derrière une réglementation qui ne tient aucun compte du mode de vie et des traditions des Gens du Voyage.

Reprendre les suggestions du Rapport Delamon sur des POS adaptés, l'assouplissement des demandes d'autorisation, etc..

Mais le gros problème reste, dans les 2 domaines évoqués, celui des mentalités, des préjugés à combattre, de l'opinion à faire bouger...

ACTIONS DIVERSES

Le 15 décembre, à Pau, à la Faculté des Lettres, soirée d'information: "Tsiganes, Voyageurs, quelle place dans notre société" avec Jacob Richard (Association N.D. des Roulottes) et Michel Lahet.

Loire-Atlantique: Lilette Prat pose le problème de "l'habitat caravane".

Val d'Oise: le Conseil Général, à l'unanimité, a voté une mesure destinée à permettre l'expulsion plus rapide des Tsiganes en autorisant le Président du Conseil Général à ester en justice.

On s'étonnera du "culot" des élus du peuple français: nombre de ceux-ci savaient pertinemment qu'ils sont eux-mêmes en contravention avec la Loi...! Protestation de la Présidente de l'ADVOG (Association Voyageurs, Gadge du 95) et de Voyageurs eux-mêmes dans un texte à la fois indigné et pondéré, ci-joint. Nous avons adressé un message de solidarité assorti de quelques commentaires.

Oise:

- Lettre de J.P. Horn, Président de l'Association des Voyageurs dans l'Oise au Sénateur-Maire de Compiègne qui se plaignait du manque d'interlocuteurs "qualifiés" et utilisait (sans mauvaise intention on espère) le terme de "tribu" quelque peu péjoratif.

- Lettre de Christiane Guenneteau au Président de l'Union des Maires au sujet des aires d'accueil.

Peut-être trouverez-vous ce rapport un peu sélectif... Mais nous ne pouvons communiquer que les informations qu'on nous envoie... et ce sont toujours les mêmes qui donnent des nouvelles, sur près de 100 correspondants que compte maintenant la Commission.

A tous, bonne année...et en espérant davantage d'échanges.

René NEVEU

p.o.

Jean-Bertrand BARY



Commission
"TSIGANES et
GENS du VOYAGE"

**mr
ap**
mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples
89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
minitel: 3616 mrp
télécopieur
(1) 48 06 88 01

Paris, le 9 février 1994

Prochaine réunion.

JEUUDI 17 FEVRIER - à 19 heures

- 89 rue Oberkampf - 75011 - métro Parmentier -

1 A la réunion du 20 janvier :

- Les Tsiganes roumains (cf + loin)
- Le Colloque "Logement et discriminations" des 14-15 janvier, qui a réuni une bonne animation avec de nombreux délégués et organisations. Mais on n'a pu faire qu'une très courte information sur les problèmes d'habitat des Gens du Voyage, problèmes très spécifiques. Cependant, quelques contacts ont été pris avec des personnes intéressées.

- Avec l'VRAVIF (Union régionale d'Ile de France) dont le délégué général est à notre Commission, nous pensons établir une sorte de répertoire de jurisprudence.

→ A cet effet, nous prions tous nos correspondants de nous communiquer les jugements dont ils ont connaissance - favorables ou défavorables aux Voyageurs - si possible le texte même des jugements, avec les considérants.

- En R.P., la réhabilitation par terrains privés est un problème grave : Nombreux obstacles. En province, ce problème est-il aussi important? Sur ce point, pas de loi qui fixe des obligations aux communes... mais la P.O.S. et des arrêtés municipaux. Communiqués nous les difficultés rencontrées : préemptions, refus d'admission d'eau, de courant... (mais ça aussi être précis, fournir référence aux textes).

- Le 20 janvier encore, Eches de Montpellier - des Val d'Oise, où la pétition : "Trop c'est trop" (communiquée dans Comité président) a reçu des approbations : 160 signatures de Voyageurs, 20 associations, une instance de "gavage" - sur 3 départements -

2 Revenons aux Tsiganes roumains... qu'on ne dira plus "de Nointerre"

TSUP

Si un quart million sont repartis en Roumanie, d'autres aiguilles, bon nombre ne sont pas
celles plus loin qu'à Genève (Miers) - c'est à Genève aussi d'autres gens du voyage - sur un terrain
de la Direction générale de l'Équipement (au MRAP et M. le Comte de Montebello présents).

Mais l'État demande expulsion. le 17 janvier à l'aube, interpellations, arrestations. Jugement
le 20 au Tribunal de Grande Instance de Nanterre, défense assurée par M^e Sebros, avocat de
M^e Mairat. Arrêt rendu le 20 : cf. Communiqué ci-joint. C'est, cela dit, quelque espoir
et on peut espérer que les considérants qui placent les autorités en face de leurs responsabilités
fussent jurisprudence.

- En outre de quoi, le MRAP a pu écrire à M. le Préfet (qui avait reçu en décembre M^e Mairat,
J. J. Trei Far et B. Bary) et à M. Parquet, en tant que Président du C.G. des Hauts de Seine -

3 « L'affaire » de Courty (S. M.) - voir Communiqué ci-joint -

~ Bien entendu, certains journaux en ont profité : ce terrain (en réalité, plusieurs : un terrain
voisin non aménagé, brousses, et des parcelles peuplées) est devenu, avec la Pérouse (c'est Seb M^e

« Un camp retranché qui défie la police » : « plus personne n'osait pénétrer, à part
quelques ténérans ». B. Bary, en tant que « ténérans » fréquentant ce terrain, a écrit
au Parisien. Une journaliste a demandé rendez-vous : ...
... qui n'a rien, en passant à un voyageur et à un militaire MRAP

~ Quant aux autorités responsables, une lettre a été adressée par notre Secrétaire général au Préfet
de la République, avec copie au Préfet et aux deux Ministres concernés : Justice et Intérieur.

4 Échos divers

~ de Lille : Un bon article de Le Vais du Nord : « Nomades cherchent terrain désespérément » -
« Des solutions existent, elles doivent être diversifiées ». Parmi ces solutions, pour ceux qui se
sont accidentellement sans renoncer complètement à leur mode de vie, on propose « le caravanisme intégral »
dans un traitement. Un groupe de travail à l'initiative de l'Association « Aides et Amitié aux G. de V. »

~ et Arzacq : Là, par contre, une correspondante nous a écrit une lettre avec photo
perfoliée : la « reporter Fenari » de Grand Voyage qui ont « envahi » le terrain et disent
ne pouvoir se passer un terrain de camping... et ce communiqué « A savoir juger ».

~ S. C. Amis : peut-on vous demander d'arranger une petite antenne aux fins de la
lourde mensue. - Occasion aussi pour vous de donner des nouvelles.

Bien cordialement

R. Neveu

B. Bary

J. J. Trei Far



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

Commission
"Tsiganes et
Gens du Voyage"

PARIS, le 14 mars 1994

PROCHAINE REUNION: JEUDI 17 MARS à 19 heures
89 rue Oberkampf, 75011 PARS
M° Parmentier

Chers amis,

Impossible de rédiger un long courrier, mais nous vous joignons 2 documents.

A) La rencontre du 17 février a été immédiatement orientée quand un participant nous a communiqué la Proposition de Loi n° 889 sur le stationnement. Notre échange a porté essentiellement sur ce sujet, qui a provoqué un courrier spécial que vous avez dû recevoir.

. Le lundi suivant, Fayçal Lamri, de l'URAVIF, et Bertrand Bary rencontraient à l'UNISAT Bernard Provost, qui nous donnait connaissance de la proposition n° 517. Nous en avons intégré un bref commentaire dans ce même courrier, avec un dénominateur commun:

Régression - Répression

. Toutefois, à la suite d'autres échanges, nous avons rédigé un "Correctif et complément" ci-joint.

. Enfin, cette semaine, nous avons connaissance d'une 3ème proposition n° 521 qui a réuni 150 signatures. Nettement plus positive, quant à l'obligation faite aux communes de plus de 5.000 habitants, avec la précision: 1 emplacement pour 1.000 habitants.

L'intérêt, c'est que les députés-maires qui ont signé..engagent leur commune à des réalisations.

Toutefois, nous déplorons de retrouver le même esprit que dans les précédents projets: sécurité d'abord, renforcement des pouvoirs des maires: ça passe avant l'intérêt des Gens du Voyage.

. Sur la demande expresse de notre Secrétaire Général, Mouloud Aounit, nous avons rédigé une Déclaration publique (ci-jointe).

B) Parallèlement, la Commission Juridique du MRAP, avec notre collaboration, poursuit son projet d'enquête auprès des communes de plus de 5.000 habitants que nous ne manquerons pas de vous communiquer, en sollicitant votre collaboration.

. De même, pour notre projet de constitution d'un dossier de jurisprudence (cf précédent courrier).

.../..

C) Notons que pour les Tsiganes roumains et pour l'affaire de Courtry (Seine et Marne), aucune réponse officielle à nos différents courriers...

Merci aux camarades qui nous adressent: informations-invitations (et contribution aux frais de courrier).

ADVOG (95), ASSOCIATION DE L'OISE-VALENCIENNES-LOIRE ATLANTIQUE-VAUCLUSE-MONTPELLIER-CLERMONT-FERRAND-POITIERS-HAUTE-VIENNE.

Bien cordialement.

René NEVEU

o. d
)

Bertrand BARY





mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

Commission
"TSIGANES ET
GENS DU VOYAGE"

PARIS, le 18 avril 1994

PROCHAINE REUNION:
JEUDI 28 AVRIL à 19 heures
89 rue Oberkampf, 75011 PARIS
M° Parmentier

Chers amis,

En raison des vacances des zones A et B, il y aurait eu le 21 plusieurs indisponibilités d'où le report au 28.

A la rencontre du 17 mars, plusieurs questions d'intérêt général, qui sont traitées un peu plus loin.

D'abord, des nouvelles locales.

Région parisienne:

. En Seine-Saint-Denis, un problème scolaire: C. Véger intervient auprès du Préfet, car il n'y a plus de classe pour les Gitans.

. En Seine et Marne, à **Courtry**: au sujet de l'opération de police du 20 janvier (précédents courriers) aucune réponse à nos lettres au Procureur de la République, avec double au Préfet et aux Ministres de l'Intérieur et de la Justice. Nous avons réitéré en date du 11 avril.

Pas de suite non plus à une rencontre avec une journaliste du "Parisien" pour rectification d'article. Le Comité de Chelles réintervient.

. Dans l'Oise: réunion à la Municipalité de Compiègne pour installation d'un nouveau terrain. Participation e J.L. Horn, Président de l'Association départementale, R. Gruart et B. Bary.

Province:

On nous signale qu'à **Saint Nazaire** des Compagnies refusent l'assurance aux Voyageurs. Faire intervenir les Associations du département.

. **Montpellier**: 22 familles expulsées d'un terrain loué (sans eau ni toilette). Les courriers au Maire et au Préfet jusqu'ici sans réponse...

.../..

Courrier reçu depuis le 17 mars

. **Carrières s/Seine:** un cas parmi tant d'autres... Depuis plus de 10 ans, une famille sur cabane de chantier, sans eau ni électricité. Pas de terrain d'accueil, de même que dans les villes alentour.

. **De Fontainebleau:** "La République de Seine et Marne" du 14 mars publie un article "Sécurité... Objectif: 10 % contre la délinquance". 2 efforts particuliers... dont "la délinquance des Gens du Voyage...!"

. **De l'Aube:** un chef de services administratifs écrit au Préfet "en tant que citoyen" sur l'exaspération de riverains par rapport au stationnement de caravanes. Mais qui traduira l'exaspération de Voyageurs en tant que citoyens eux aussi d'être obligés de s'installer sur des espaces de "non-droit"?

. **De Joeuf** (Meurthe et Moselle). Une association opposée à la Municipalité préconise une zone d'accueil "favorisant l'insertion des Gens du Voyage". Très bien... mais tout le tract, intitulé "Ils sont venus, ils sont tous là" décrit les dommages dont ils seraient les auteurs. Bizarre manière d'engager la population à un accueil des Voyageurs! La polémique intra-municipale ne nous concerne pas, mais n'autorise pas des moyens qui poussent au mépris plus qu'à l'intégration et au respect de la différence.

. **D'Aurillac.** Accord de l'Inspection académique pour l'ouverture d'une classe de lecture sur l'aire d'accueil. Ce peut être la meilleure solution dans l'immédiat, mais l'objectif est plutôt de viser au "mélange" des enfants du Voyage avec les autres.

. **De Ville le Grand** (Isère). Plan d'occupation des sols: le camp des nomades classé entre la station d'épuration et la déchetterie. Notre correspondante nous assure que ce n'est pas une simple maladresse...

* * *

Rencontres

. **A Nantes,** le District d'agglomération, avec le concours de l'Association des Maires de France, a organisé une rencontre les 14-15 avril. Au programme: les problèmes des nomades en France. La Loi Besson 4 ans après. L'expérience de mini-terrains de l'agglomération nantaise. La sédentarisation et ses enjeux.

Ce désir de la sédentarisation -ou plus exactement d'un point d'attache fixe avec terrain privé, même si le Voyage continue, est un des graves problèmes dont nous avons déjà débattu, et qui reste sans véritable solution adaptée. Recherche à poursuivre.

. **A Toulouse,** à l'initiative de Jacob Richar, plusieurs responsables tsiganes, membres de la Commission Nationale Consultative, se sont rencontrés avec le Conseil Juridique de Me Miranda. Ils ont écrit au Président de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale.

Les 3 propositions de Lois 517, 889, 521 (suite des courriers précédents).

Nous avons écrit pour demander rendez-vous au Président de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale afin que ces projets - dont nous avons dénoncé les nombreux aspects et l'esprit global

négatifs- ne soient pas adoptés. Nous en avons informé les associations de défense des Droits de l'Homme et de lutte contre le racisme et requis spécialement l'aide d'Emmaüs France, cette action prenant place dans celle, d'ensemble, pour l'habitat et contre les exclusions.

Le Rapport de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, présenté le 21 mars fait largement état des contributions du MRAP, dont celle de notre Commission. Certains amis nous demandent: pourquoi le MRAP continue-t-il à siéger alors que d'autres ont décidé de quitter cet organisme?

Chacun est libre de son choix. Il nous semble que la politique de la "présence" porte des fruits: ainsi, le Rapport de la Commission ne se fait pas faute de critiquer les "Lois Pasqua"... grâce à des contributions comme celle de notre Mouvement.

Tsiganes roumains. Toujours silence officiel par rapport aux courriers envoyés... Les Tsiganes de Gennevilliers ont reçu avis de départ pour le 24 avril. 3 mois après le jugement de Nanterre sans qu'aucune solution leur ait été proposée.

Application de l'article 28 de la Loi Besson

Le courrier du MRAP, rédigé par notre Commission Juridique, et adressé aux 1.800 communes de plus de 5.000 habitants est sur le point d'être envoyé (grâce à de la main d'oeuvre bénévole, car c'est un gros travail!). Nous vous en adresserons le texte dans le prochain courrier pour relance locale à cet appel national.

Interpeller spécialement les quelques 150 députés -dont beaucoup sont maires- qui ont signé la proposition 521... prévoyant dans son article 4 la création d'un emplacement par 1.000 habitants.

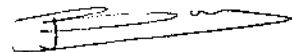
Rappel: toute jurisprudence sur les Gens du Voyage sera bien accueillie par notre documentation.

Bien cordialement.

René NEVEU

P.°

Bertrand BARY



Nota: Ci-joint: la liste des signataires de la proposition 521 -
le texte des articles 4 et 7.

Tsvf

Si vous désirez le texte complet et l'exposé des motifs, nous le demander (notre courrier mensuel ne peut comporter plus de 3 feuilles: 20 grammes).

Art. 4.

Les communes de plus de 5 000 habitants, seules ou regroupées, sont tenues de posséder une ou plusieurs aires de stationnement agréées à raison d'un emplacement de stationnement par 1 000 habitants.

Le département peut adopter un plan d'implantation des aires agréées dans les conditions qu'il définit en fonction de ses besoins et après avis des associations représentant les usagers, lorsqu'il y en a.

Titre II

Des pouvoirs des maires dans les communes disposant d'une aire de stationnement agréée pour le stationnement des caravanes

Art. 5.

En accord avec le propriétaire ou le locataire du terrain où s'est implantée une caravane qui perturbe la sécurité, la salubrité ou la tranquillité publique, le maire — dans la limite des places disponibles et après mise en demeure restée sans effet — fait transporter cette caravane sur l'aire communale de stationnement agréée, aux frais de son propriétaire.

Le même pouvoir appartient au maire de la commune qui ne possède pas d'aire agréée, lorsqu'elle participe à un établissement public de coopération intercommunale qui en dispose, sous réserve que l'aire soit située dans le même canton que la commune.

Art. 6.

Lorsque tous les emplacements de stationnement de l'aire agréée sont occupés, le maire — dans la limite des places disponibles — fait transporter la caravane dans l'aire agréée d'une commune limitrophe lorsqu'un accord a été passé à cet effet avec cette commune.

Art. 7.

En cas d'afflux massif de caravanes dépassant notablement la capacité d'accueil de la commune telle que calculée selon l'article 4, alinéa 1 ci-dessus, le maire peut soit répartir les caravanes sur les aires d'accueil agréées situées dans l'arrondissement, ou dans un canton limitrophe — lorsqu'un accord a été passé à cet effet — soit faire transporter les caravanes sur un terrain de superficie suffisante de sa commune. Dans ce cas, le stationnement sera autorisé pour au moins 48 heures.

Aux époques habituelles de l'année cette durée est prolongée conformément aux usages lorsque la commune est le siège constant et régulier de rassemblements coutumiers traditionnels de caravanes.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

Commission
"Tsiganes et
Gens du Voyage"

PARIS, le 11 mai 1994

PROCHAINE REUNION
JEUDI 19 MAI à 19 heures
89 rue Oberkampf, 75011 PARIS
M° Parmentier

I - A la rencontre du 28 avril, programme bouleversé au départ par l'urgence:

- Expulsion "musclée" des Tsiganes roumains de Gennevilliers. Trois mois après le jugement du Tribunal de Nanterre, qui invitait les autorités départementales à trouver dans ce délai une solution: aucune n'a été cherchée...sinon le retour en Roumanie, ou l'expulsion des lieux. Des protestations, heureusement, dans la presse. Communiqué vigoureux du MRAP ainsi que du Président de l'ASAV, M. Elghozi.

Décision prise de rencontrer celui-ci ainsi que Médecins du Monde.

- Où sont partis les Roumains? Que faire pour les aider?
- Quelles interpellations à faire aux Pouvoirs Publics?

Reprise de l'ordre du jour:

. La lettre aux 1.800 maires de communes de plus de 5.000 habitants, lancée par la Commission Juridique. Gros travail d'expédition, dont on ne veut pas surcharger le personnel. Heureusement, ce soir du 28, la Commission est quasi au complet: 9 (participants habituels de la R.P. car les correspondants, nous sommes 100...).

On décide de se répartir le travail et d'embaucher des amis bénévoles et l'envoi est à peu près terminé.

Nous demandons à nos correspondants et à tous nos comités par voie de "Différences" d'interpeller localement les maires concernés.

. Nouvelles de R.P.

Val d'Oise: l'ADVOG a écrit aux 7 députés signataires d'une des propositions de loi (cf précédent courrier): 4 réponses.

Oise: 30 expulsions signifiées. Réunion immédiate de l'Association, processus enclanché par un sédentaire. Lettres au préfet, au Conseil Général. Dès le lendemain, la PMI sur le terrain.

. de province: Montpellier: les Tsiganes yougoslaves mal acceptés. Joeuf (Meurthe et Moselle). L'opposition à la Municipalité, sous couleur de faire respecter la loi en faveur des Voyageurs, dépeint ceux-ci sous des couleurs très défavorables et les utilise dans une polémique intra-municipale et pré-électorale. Nous avons écrit pour dénoncer ce procédé.

association nationale d'éducation populaire - organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès de l'ONU

membre de la commission nationale consultative des droits de l'homme

- Echange sur le colloque organisé par le Syndicat de l'agglomération nantaise, auquel plusieurs d'entre nous ont participé. Mini-terrains et terrains familiaux ont été préconisés. On constate dans toute la France le désir, même de la part de ceux qui continuent le Voyage, d'un point d'attache en propriété privée. Mais il apparaît que les D.D.E. sont souvent intraitables sur les POS...

II - Démarche après l'expulsion de Gennevilliers

Bertrand Bary et Fayçal Lamri (URAVIF) rencontrent M. Elghozi, qui les met au courant d'une réunion organisée le 2 mai par un Collectif de citoyens de Nanterre, indignés.

Vanko Rouda, du Comité Rom, nous alerte également. René Neveu et J.Y. Treiber nous représentent. SOS-Racisme, Médecins du Monde, Comité Rom avec des responsables roms roumains et yougoslaves. Décision prise en finale d'une déclaration qui sera adressée au Président de la Commission Consultative des Droits de l'Homme et au Parlement de Strasbourg. Nous n'en avons pas encore le texte.

III - Courrier reçu

. de Seine-Saint-Denis: Pétition de quartier. Les gens sont gênés par des séjours de plus de 48 heures sur parking et veulent faire respecter la salubrité. Mais on oublie de demander aux élus s'ils respectent la loi en aménageant des terrains.

. de Loire-Atlantique: échos de presse du Colloque de Nantes.

- Réunion d'information

- le 13 mai, à Apt, organisée par la Fédération du Vaucluse et le comité local

- du 12 au 29 mai: à Paris 19ème

Le Printemps de la Villette qui se déroule à la Grande Halle a pour thème: la route tsigane. 130 artistes du Voyage. Spectacles, théâtre, 6 films.

IV - Avez-vous, comme dans le Val d'Oise, interpellé les députés signataires d'un des 3 projets de loi 517, 889, 521... et reçu des réponses?

Profiter de la lettre aux Maires quand ces députés sont également maires.

Très cordialement.

René NEVEU

Bertrand BARY

Documents joints: 1) Lettre aux maires et questionnaire
2) Communiqué sur Gennevilliers.

Nous avons déjà des réponses de 6 maires: La Grand'Croix (Loire), Behren les Forbach (Moselle), Vedène (Vaucluse), Gourdou (Lot), Languidic (Morbihan), Pré St Gervais (Seine-Saint-Denis). 2 terrains et un projet.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - 161. : (t) 48.06.88.00 - fax : (t) 48.06.88.01

Commission
"Tsiganes et
Gens du Voyage"

PARIS, le 9 juin 1994

Prochaine réunion:
JEUDI 16 JUIN à 19 HEURES
89 rue Oberkampf, 75011 PARIS
M° Parmentier

Chers amis,

Cette rencontre sera la dernière d'ici septembre. Mais vous recevrez un courrier en juillet.

I - RENCONTRE DU 19 MAI -en bref.

. Au sujet des 3 propositions de loi, 517, 889, 521 que nous avons réproovées, on note la convergence de nos positions avec celles d'autres organisations. Ainsi, l'A.G. de l'UNISAT, le 16 mai, à laquelle plusieurs d'entre nous participaient, dans sa motion finale:

- demande en premier lieu l'abrogation de ces 3 propositions "qui marquent une régression notoire"

- en revanche, demande "une pratique active d'insertion sociale des populations Tsiganes et Gens du Voyage"

- et tout particulièrement le respect "du droit à l'habitat, comme droit fondamental"

. Sur les Tsiganes roumains: on s'efforce de répertorier les lieux où ils sont disséminés et de repérer les contacts à prendre pour un suivi de leur situation (la solution de base: la reconnaissance du droit d'asile... ne semblant pas être pour demain!).

. La lettre aux Maires: initiative de la Commission Juridique: ce 19 mai, on était heureusement surpris d'avoir déjà 130 réponses. Pour la suite, cf texte ci-joint.

. Le journal "Hebdo 93" avait publié plusieurs articles sur "le stationnement illicite" de Voyageurs à Montfermeil. Lettre au Directeur de publication. Peut-on parler de stationnement illicite dans une commune elle-même en situation illégale? Et surtout, on relève une phrase du Maire, M. Bernard, disant qu'il y a 70 terrains privés de Voyageurs sur sa commune et que les passagers peuvent stationner sur ces terrains... Comme si les Gens du Voyage qui sont propriétaires depuis 20 ou 30 ans étaient tenus plus que tout autre citoyen d'accueillir des Voyageurs qui ne sont pas de leur famille... D'autant plus, soulignons-nous, qu'un arrêté municipal limite le nombre de caravanes par terrain et que 3 procès ont été intentés à ce sujet.

Alors dirons-nous, sans être trop méchants, que la réflexion de Monsieur le Maire était "un peu forte de café"!

II - ECHANGES

. Amende honorable. La phrase de notre dernier courrier "Montpellier": les Tsiganes roumains mal acceptés était une confusion qu'un camarade de Montpellier a signalé lors de la Conférence Nationale.

. Puy-de-Dôme: de Nicole Darpoux. Des Gens du Voyage "interdits de camping" à Issoire ont finalement eu gain de cause soutenus par des représentants de la LDH et du MRAP. Le Maire a reconnu que la Municipalité, au terme de la Loi Besson, ne pouvait obliger les gens de passage à séjourner sur les structures d'accueil et qu'ils avaient la liberté de choix d'aller au camping municipal, s'ils pouvaient satisfaire aux obligations.

. Eure: suite au refus d'un maire de scolariser des enfants "les familles se trouvant en situation d'occupation illégale d'un terrain", lettre de Liliane Lainé, déléguée régionale. La commune n'ayant pas d'aire d'accueil ne pouvait parler d'illégalité. En outre, quelle que soit la situation des parents, le droit d'admission à l'école est un droit fondamental. Le Maire est revenu sur sa décision.

III - RENCONTRES

. A Apt, réunion de formation le 15 mai organisée par la Fédé du Vaucluse. On a parlé notamment de la situation spécifique de l'endroit. Les Voyageurs saisonniers qui viennent pour les cueillettes, mais qui, parfois, sont en surnombre, quand la récolte n'est pas bonne et dont l'accueil pose problème.

. Le 18 juin à Mont-de-Marsan: dans un cadre plus officiel et interassociations, journée d'étude. Le MRAP chargé de fournir l'animateur: J.J. Kirkyacharian, membre de notre Présidence et un intervenant: Bertrand Bary.

IV - UN EVENEMENT IMPORTANT

Du 18 au 21 mai à Séville: Premier Congrès Tsigane Européen.

200 congressistes, plus des observateurs, experts, invités, 30 participants français -Tsiganes et non-Tsiganes, ainsi la Présidente de l'UNISAT. Présence de la Reine d'Espagne et du Premier Ministre. Une motion finale adressée au Conseil de l'Europe.

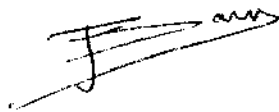
Puisse cette prise en charge des Tsiganes et Gens du Voyage par eux-mêmes faire évoluer et le Droit et la pratique dans tous les pays d'une Europe en construction, pour la respect des minorités culturelles.

Cordialement.

René NEVEU

Bertrand BARY

p. d.





mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

Commission
Tsiganes et Gens du Voyage

PARIS, le 8 juillet 1994

Chers amis,

Pas de réunion en juillet..., mais suffisamment de choses pour mériter un courrier.

- Procès gagné à Clermont-Ferrand, en Grande Instance, contre les Sociétés Sodider et Clerdis (magasins Leclerc); procès engagé par 30 Voyageurs soutenus par 7 associations: Sections ou Comités LDH, LICRA, SOS Racisme, CIMADE, MRAP et 2 associations régionales: La Rodde et l'Association pour la Promotion des Gitans et Voyageurs en Auvergne.
- Ci-joint une partie de l'exposé des motifs (qui comporte une page et demie) et la décision. Mais l'affaire se poursuit au pénal.
- Meurtre d'un jeune Manouche en Seine et Marne. Deux jeunes sont surpris par un couple de sexagénaires dans leur maisonnette des bords du Loing. Bagarre avec les outils du jardin. Les deux jeunes sont ligotés et emmenés en voiture. L'un d'eux, 14 ans, mais petit et fluet, est étranglé par ses liens. On ne pense pas que « Le Parisien » qui relate longuement les faits en ait « rajouté » aux dépens du couple sédentaire... Avec le responsable départemental du MRAP de Seine et Marne, nous avons rédigé le communiqué ci-joint.
- En Seine et Marne encore, procès perdus à Meaux pour construction en agrandissement sans autorisation à Courtry en zone « forestière » ou « agricole ». 4 couples, dont 3 de la même famille. Le Tribunal a appliqué la réglementation... sans aucun égard pour les situations humaines (une des familles a 5 enfants, dont un handicapé): démolition dans le mois, au-delà, 500 Frs d'amende par jour. Le Procureur avait demandé un exemple, vu la mauvaise réputation du terrain: c'est là que le 20 janvier avait eu lieu l'énorme opération policière que nous avons dénoncée...qui aboutit à une arrestation (le présumé délinquant toujours en détention...). Les intéressés font appel.
- C'est vrai que les Gens du Voyage sont très souvent en contravention avec les règlements d'urbanisme..., mais ont-ils vraiment le choix?
- C'est toute la question extrêmement préoccupante des Voyageurs qui acquièrent un terrain privé, solution tout autant hérissée d'obstacles que le Voyage. Nous avons écrit à Emmaus-France, association qui se consacre à la lutte pour le logement, en concluant:
- « Cette lutte pour l'habitat des Gens du Voyage fait partie intégrante du combat d'Emmaus-France. Réciproquement, nous avons, au MRAP, soutenu toutes les initiatives pour le logement, les discriminations typiquement « racistes » ne pouvant être isolées des autres exclusions.

- A Mont-de-Marsan, le 18 juin, plein succès de la journée organisée à l'école Pègle

Le 17 juin au soir accueil chaleureux sur le terrain par les Gitans et Manouches.

Le 18, en présence de l'Inspection d'Académie, du Conseiller Général, du Maire: présentation du livre réalisé avec les enfants: « Nous les Gitans ».

Débats: « L'Ecole de la République et sa capacité à accueillir les enfants dans leurs différences » avec de nombreux enseignants... et notre ami romancier et conteur: Matéo Maximof. Félicitations au comité local du MRAP qui a largement contribué à cette organisation.

- L'enquête sur l'habitat des Gens du Voyage

Dans le courrier précédent, nous avons dit notre heureuse surprise: au 6 juin, 460 réponses, soit plus de 25 %. Au 20 juin, date en principe fixée comme limite, 560, mais le flot, ralenti, n'est pas tari ». Au 7 juillet, 623 soit 35 % des communes.

Nous n'avons rien à ajouter aux remarques jointes au courrier de juin en attendant le dépouillement méthodique qui ne se fera qu'à la rentrée.

Mais nous pouvons envoyer aux comités, fédérations, qui le demandent la liste des communes de leur département qui ont répondu avec quelques aperçus de ces réponses, voire photocopie des plus remarquables.

- En dernière minute

Un groupe de travail « United International Action » de la Conférence de Strasbourg propose, pour la Journée internationale contre le racisme et l'antisémitisme du 9 novembre (date rappelant la « Nuit de Cristal » des nazis en 1938) de protester spécialement contre les persécutions frappant le peuple Rom avec le slogan « **C'est complètement différent, mais ce sera exactement pareil si nous ne résistons pas** ».

Amitiés....et bonnes vacances.

René NEVEU

R. N.

Bertrand BARY

B. B.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 17 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

COMMUNIQUE

APRES LE MEURTRE D'UN JEUNE MANOUCHE

A Montcourt-Fromonville (Seine et Marne) un Manouche de 14 ans ligoté et étranglé par ses liens. Un meurtre commis par un couple de sexagénaires qui outrepassé toutes les limites de la « légitime » ou « auto-défense ».

Outre l'obsession sécuritaire -qui peut transformer de « braves gens » en criminels- ne doit-on pas chercher à cet acte des racines plus profondes?

- Ne faut-il pas mettre en cause les préjugés et méfiances tenaces qui font considérer a priori Manouches et autres Voyageurs comme « classe dangereuse »? Nul n'ignore les pétitions qui fleurissent dans un quartier dès qu'une Municipalité veut y implanter, conformément à la Loi du 31 mai 1990, une aire d'accueil? « Un terrain pour « nomades »...oui, bien sûr..., mais pas ici, plus loin... »
- Mais les dirigeants de notre société n'ont-ils pas leur part de responsabilité dans la persistance de ce rejet?

- Lorsqu'on déclenche une opération de police démesurée et spectaculaire sur un « camp » dès que des Gens du Voyage paraissent impliqués dans un méfait...

- Lorsque de nombreux élus, par leur propre réticence ou par manque de courage politique, n'appliquent pas la Loi citée plus haut... (En Seine et Marne, 10 villes de plus de 5.000 habitants ont un terrain...sur 45...).

Lorsque de récentes propositions de loi visant à la répression plus qu'à l'accueil... est-ce que l'on n'entretient pas une catégorie de suspects, d'exclus?

- Contre la contagion de la peur, la prévention passe par la connaissance et la reconnaissance d'une minorité et de son mode de vie traditionnel et par « le respect de la dignité des Gens du Voyage » (circulaire du 16.10.1991).

le 29 juin 1994



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampff - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

Commission
« Tsiganes et
Gens du Voyage »

PARIS, le 14 novembre 1994

Prochaine réunion:
JEUDI 17 NOVEMBRE à 19 heures
89 rue Oberkampff 75011 PARIS
M° Parmentier

Travail à la base, fêtes et ponts... pas moyen de rédiger un long courrier.

. **Réunion du 20 octobre.** Entre autres points, une question posée: faut-il organiser des réunions d'information sur les Gens du Voyage, en profitant d'événements locaux, ou peut-être des réponses (ou non-réponses...) à notre enquête? Avis général: la période préélectorale n'est pas à conseiller. Pour un maire, se déclarer prêt à une réalisation concrète... ce n'est pas un moyen de gagner des voix! A décider sur le terrain -en concertation avec d'autres partenaires- voire des Municipalités...ou bien: attendre après les Municipales pour tester les nouveaux élus..?

. **L'enquête** auprès des 1.800 communes. Le 24 octobre, rencontre entre des membres de la commission juridique et de notre commission. On a « dégrossi » la méthode de dépouillement. En s'aidant d'une trentaine de réponses les plus significatives, Bernard Chotil établit un premier schéma.

. Le 26 octobre, Mouloud Aounit, Fayçal Lamri et Bertrand Bary étions reçus par Monsieur le Préfet Merrheim (cf courrier précédent). Pour l'instant, M. Merrheim a surtout souci d'écouter les différents interlocuteurs.

. 9 et 10 novembre: **Colloque de l'UNISAT: L'habitat adapté**

Nous étions plusieurs de la commission et nous avons pris contact avec des membres correspondants de diverses associations.

Parmi les intervenants: un représentant du Ministère de l'Equipement et plusieurs de DDE et M. Pérugat, porte-parole de la commission « Nomades » de l'Association des Maires de France. Il ressort qu'à besoins divers il faut des réponses diversifiées. Faire de l'aire collective de stationnement la solution serait une interprétation simpliste et nocive de la Loi Besson. Il faut aider concrètement à la demande de terrains familiaux privés.

.../..

. Strasbourg. 9 novembre. Rencontre organisée par le **Conseil de l'Europe** sur le racisme et la xénophobie. A cette occasion, proclamation du « Roma National Congress » sur la protection et l'égalité des droits pour le peuple Rom. 3 délégués du MRAP présents à Strasbourg.

. Notre contribution au rapport annuel de la Commission Consultative des Droits de l'Homme est urgente. Apportez-nous des idées et surtout des faits significatifs.

Bien cordialement.

René NEVEU

Bertrand BARY

P.S. 2 documents joints:

- 1) spécimen de questionnaire de l'AREAT à tous les départements de la région PACA en vue d'un schéma départemental
- 2) une page -parmi les diverses « préconisations d'accueil » de l'Association paloise- sur les « Terrains familiaux ».



Commission
« Tsiganes et Gens
du Voyage »

PARIS, le 8 décembre 1994

**PROCHAINE REUNION
JEUDI 15 DECEMBRE à 19 HEURES
89 rue Oberkampf, 75011 PARIS
M° Parmentier**

A. A la rencontre du 17 novembre

. Réflexions sur la session de l'UNISAT des 9-10 novembre: l'habitat adapté et sur l'intervention de M. Pérugat, porte-parole de la Commission « Nomades » de l'Association des Maires de France, auquel nous avons écrit et transmis notre enquête et qui nous a remerciés.

. Diverses affaires régionales: Elancourt, Conflans (78), Sannois (95), Courtry (77).

Mais il a été essentiellement question des travaux en cours.

B. Le dépouillement méthodique de l'enquête sur l'application de la Loi Besson adressée à 1.800 communes. Rappelons que nous avons dépassé 650 réponses (encore une en novembre, de Wattrelos). Bernard Chotil a présenté un schéma d'exploitation établi à partir de 30 réponses des plus détaillées et caractéristiques. Il continue à affiner son travail avec d'autres spécimens de réponses. Mais nous n'avons pas encore prévu la date de la prochaine Commission mixte Juridique-TGV.

On envisage la parution d'un fascicule.

C. Notre contribution au Rapport annuel de la Commission Consultative des Droits de l'Homme. Ce rapport est présenté au Gouvernement le 21 mars, mais il nous fallait remettre nos copies fin novembre. En voici quelques aperçus. Nous n'avons pas voulu reprendre l'ensemble des problèmes, au risque de nous répéter, ni tenter une synthèse.

Trois parties:

1. l'habitat, sous son double aspect.

- le stationnement. Nous parlons bien entendu de notre enquête sur l'application de la Loi Besson.

- l'habitat sur terrain privé qui se généralise -toutes les études et sessions en témoignent- et pour lequel il n'existe pas de loi protectrice, bien au contraire.

Tenir compte de la spécificité de cette population, assouplir les POS...et intégrer cette lutte dans l'ensemble des luttes pour le logement.

2. Inquiétudes sur l'évolution des mentalités, à commencer par les milieux responsables

Deux exemples:

1) les 3 propositions de loi 517, 889, 521 qui ont déchaîné les protestations de toutes les associations concernées. Cf. notre déclaration « On s'occupe beaucoup des Gens du Voyage ».

2) un fait local: l'opération policière de Courtry (25 janvier) que la déclaration du MRAP qualifiait de « démesurée et inacceptable ».

Et les non-réponses des autorités alertées: Procureur de la République, Préfet, Ministres...

En positif: les deux succès de Clermont-Ferrand: le Tribunal sanctionnant l'exclusion aux établissements Leclerc. L'Inspecteur d'Académie rappelant une école à son obligation d'accueil.

3. Les Tsiganes roumains

- Nos interventions avec 7 autres organisations, restées sans réponse.

- Une décision judiciaire du Tribunal de Nanterre -qui donnait espoir- mais n'a aucunement été prise en compte par les autorités administratives du département...des Hauts-de-Seine qui ont procédé à une expulsion brutale.

Le problème de fond relève du droit d'asile.

D - Questions internationales

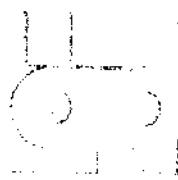
Le membre du Conseil de Présidence, Jean-Jacques Kirkyacharian, qui nous représente dans ces instances, nous a communiqué la Proclamation du « Roma National Congress » à l'occasion de la Rencontre du Conseil de l'Europe du 9 novembre (cf courrier précédent).

René NEVEU

no.

Jean-Bertrand BARY





**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**
89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
minitel : 3615 mrap
télécopieur
(1) 48 06 88 01

Monsieur Albert JACQUARD
Président d'Honneur

Monsieur J.B. EYRAUD
Président de
DROIT AU LOGEMENT
3bis rue Vaucouleurs
75011 PARIS

PARIS, le 21 décembre 1994

3d BARX
Responsabilité de Commission
"Tsiganes et Gens du Voyage"

président d'honneur
Pierre PARAF †

présidence
Jacques CHEVASSUS
Jean-Jacques KIRKYACHARIAN
Alain MIRANDA
Charles PALANT

secrétaire général
Mouloud AOUNIT

secrétaires généraux adjoints
Alain CALLES
Paul MUZARD

comité d'honneur
Henri ALLEG
Maurice BÉJART
Jacques BERGUE
Yves BOISSET
Jacques de BOURBON-BUSSET
Aimé CESAIRE
Jean-Pierre CHABROL
Robert CHAMBEIRON
Edmonde CHARLES-ROUX
M.-José CHOMBART de LAUWE
Alain DECAUX
Henri DESOILLE
Guy DUCOLONE
Pasteur André DUMAS
Henri FAURÉ
Jean FERRAT
Raymond FORNI
Pierre GAMARRA
François GREMY
Colette GUILLAUMIN
Monseigneur Guy HERBULOT
Jean HIERNAX
Georges HOJRDIN
Professeur François JACOB
Albert JACQUARD
Pierre JOXE
Jean-Pierre KAHANE
Jean LACOUTURE
André LAJOINIE
Batonnier Bernard LASSEIRE
Maxime LE FORESTIER
Albert LEVY
Gérard LYON-CAEN
Jacques MADAULE
Emmanuel MAFFRE-BAUGÉ
Françoise MALLET-JORIS
Claude MAURAC
Josette MAURICE-AUDIN
Albert MEMMI
Robert MERLE
Professeur Paul MILLIEZ
Professeur Alexandre MINKOWSKI
Théodore MONOD
Marie-José NAT
George PAU-LANGEVIN
Gilles PERRAULT
Michel PICCOLI
Abbé Jean PIHAN
Alain RESNAIS
Emmanuel ROBLES
Jules ROY
Professeur Jacques RUFFÉ
Robert SABATIER
Laurent SCHWARTZ
Georges SEGUY
Jean SURET-CANALE
Bertrand TAVERNIER
Haroun TAZIEFF
Alain TERRENIOIRE
Jacqueline THOMAS-PATENOTRE
Paul-Émile VICTOR
Claude VILLERS
Michel VOVELLE
Georges WOLINSKI
Iannis XENAKIS
Bernard ZEHRFUSS

Chers amis,

La manifestation couronnée de succès de dimanche me rappelle opportunément que je voulais m'adresser à vous, ceci en tant que responsable au MRAP de la Commission « Tsiganes et Gens du Voyage ».

Le Préfet Delamon, dans son rapport de 1990 sur leur condition, soulignait: « Du logement, qu'il soit fixe ou mobile, dépendent aussi bien les possibilités d'exercer des professions, que la santé, la scolarisation des enfants et la vie familiale ».

Il existe, vous le savez, dans la « Loi Besson » un article 28 et dernier en vue d'assurer des conditions décentes de stationnement. En fait, il est très peu appliqué. A l'instar de l'enquête que vous aviez lancée sur l'application de cette Loi, notre Commission Juridique en a lancé une similaire sur cet article en particulier.

Vous avez eu 789 réponses...nous: 650.. Ce n'est pas si mal. Cela ne signifie pas que rien soit gagné.

Un second point plus épineux: il y a une tendance de plus en plus fréquente (en partie à cause des obstacles de stationnement, mais aussi des conditions économiques) à une stabilisation, sinon sédentarisation par l'achat d'un terrain. Celui-ci se fait généralement en zone non constructible... et les Voyageurs construisent un bâtiment léger, mais qui encourt les foudres de la loi: on voit des jugements tels que: démolition dans le mois, avec au-delà astreinte de...500 Frs par jour!

Ajoutons même en zone constructible des refus d'adduction d'eau, d'électricité et des préemptions.

Bref, de même que le MRAP, conscient que les discriminations de type raciste ne peuvent s'isoler des autres types d'exclusion, a participé aux manifestations telles celles de l'avenue Coty ou celle du 11 octobre (Mouloud Aounit faisait partie de la

délégation évincée par la Préfecture), de même nous souhaiterions que la lutte pour l'habitat des Gens du Voyage prenne place dans la lutte générale pour le logement.

Je distinguerai 3 points:

- 1) campagne pour l'application de l'article 28 de la Loi Besson
- 2) campagne pour un assouplissement des POS (préconisé par le Rapport Delamon et diverses autres études)
- 3) le cas échéant, opposition à des démolitions inhumaines, ou à des contraintes par corps pour astreintes non payées.

J'avais écrit en juin à ATD Quart Monde et à Emmaüs France. J'ai eu réponse favorable d'ATD Quart Monde, mais rien d'«Emmaüs France» ce dont je m'étonnais. Je pensais récidiver, mais je crois que dans la répartition des tâches, c'est plutôt à vous que je dois m'adresser.

Certain que vous porterez une grande attention à cet appel,

Je vous prie de croire, chers amis, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bertrand BARY
Membre du Bureau National
Responsable de la Commission
« Tsiganes et Gens du Voyage »





mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampff - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

Commission
« Tsiganes et Gens
du Voyage »

PARIS, le 9 janvier 1995

PROCHAINE REUNION:
JEUDI 19 JANVIER à 19 heures
89 rue Oberkampff, 75011 PARIS
M° Parmentier

Chers amis,

A tous d'abord, meilleurs voeux pour cette année 1995.

Et sur ce, on embraye, car cette année 95 sera....

1) Année du Congrès pour le MRAP. Prévu pour février, il a dû être repoussé aux 31 mars, 1er et 2 avril (un 1er avril très sérieux). Inutile d'insister sur l'importance face à un racisme tenace et multiforme et lié à toutes les exclusions (logement, chômage...). Bilan et orientations du Mouvement. Elections des membres du Conseil National: pour notre Commission: 2 titulaires et 2 suppléants.

En préparation, il faut élaborer un rapport.

Nous puiserons dans:

- nos contributions annuelles au rapport de la CNCDH
- nos déclarations et communiqués
- votre courrier (il est temps encore)
- l'enquête auprès des communes sur l'application de l'art. 28 de la Loi Besson.

2) Sur cette enquête précisément: rencontre le 16 janvier avec la Commission Juridique. Nous ferons le point le 19.

3) Une rencontre est projetée aussi avec des avocats impliqués dans des causes de Gens du Voyage. Il s'agit principalement de problèmes d'habitat et de stationnement. Mais on constate aussi des inégalités de traitement devant la police et la justice. Le 16, avec la Commission Juridique, nous fixerons une date et une liste d'avocats de la R.P.

4) Courrier reçu de comités ou associations amies.

- Région de St Nazaire: Françoise Mahé nous signale, d'après un article d'«Ouest-France», « le front de refus des assurances », les conditions draconiennes imposées aux Gens du Voyage pour les assurances véhicules. Fait-on le même constat dans d'autres régions?

- « Le Relais » de Nantes nous adresse ses réflexions sur l'évolution du rôle associatif.
- « Les Amitiés Tsiganes » de Nancy nous communiquent le texte d'un bulletin municipal très dur pour les Voyageurs et réclamant réglementation plus sévère. On peut certes juger du ton et de l'esprit négatif de cet article, mais, de Paris, on ne peut vérifier:

- Les torts attribués aux Gens du Voyage

- Les efforts réels de la Municipalité -s'ils existent- et l'attitude des autres communes du département.

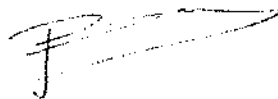
- Remarque analogue pour un tract d'un « Club du Citoyen » en Essonne, attaquant une Municipalité. Certes, celle-ci n'a guère bonne mine d'expulser la veille de Noël et d'arguer pour cela « que des solutions de fond sont en train d'être trouvées ». Comme si des projets, même sérieux (et près de 5 ans après la loi!) tenaient lieu de réalisations!... Mais, renseignements pris auprès du comité local, sous couvert de la « défense » des Voyageurs, il y aurait surtout polémique... A l'échelon national, on peut appuyer des efforts locaux, non s'y substituer.

5) Tsiganes roumains: ci-joint un communiqué de presse qui nous semble excellent, sur une expulsion (une de plus!) en Val d'Oise. Comme nous le remarquons dans notre rapport de la CNCDH, la solution de fond ne peut se trouver que dans un droit d'asile correctement appliqué. Ce n'est pas pour aujourd'hui... mais ça ne dispense pas, localement, de la mobilisation associative pour une humanisation des situations dans toute la mesure du possible.

Bien cordialement.

René NEVEU

Jean-Bertrand BARY





mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

→ Commission
« Tsiganes et
Gens du Voyage »

PARIS, le 9 février 1995

Prochaine réunion:
JEUDI 16 FEVRIER à 19 heures
89 rue Oberkampf, 75011 PARIS
M° Parmentier

Chers amis,

Le 19 janvier, nous étions 9 présents et 2 excusés.

Ce courrier mêle, selon les sujets, les réflexions de cette rencontre du 19 et les informations reçues depuis:

1. Le Congrès, qui se tient tous les 3 ans, qui définit les orientations du Mouvement et désigne le Conseil National, aura lieu les 31 mars, 1er et 2 avril. Le rapport 1992-95 de notre Commission - englobant bien sûr les activités de nos comités dans ce domaine - est en cours de rédaction.

Nous déciderons le 16 février de nos représentants au Conseil National: 2 titulaires et 2 suppléants.

2. L'Enquête auprès des communes sur l'application de la Loi Besson. Roger Arnauld, sociologue, secrétaire du comité de Chelles, travaille à son exploitation. Nous pensons en tirer une plaquette. Mais déjà, le numéro de mars de Différences en donnera un bon aperçu.

. Le permanent de la Commission juridique qui représentait le MRAP à la dernière séance de la Commission Consultative des Droits de l'Homme en a parlé, et cela a suscité un intérêt. Bertrand Bary et Roger Arnauld participeront donc à cette commission le 21 février pour un compte-rendu.

. La rencontre projetée d'avocats ayant eu à défendre des causes concernant le stationnement et l'habitat n'a pu se faire encore. Mais le projet tient...

3. RMI. Les nouvelles dispositions sur la domiciliation posent des problèmes. Les « grands Voyageurs » sont rattachés à la CAF de Paris. Désormais, ils seront renvoyés sur les caisses de province pour le RMI, s'ils ne trouvent pas à se domicilier à Paris, ce qui est difficile, sinon par le biais d'une Association.

4. Divers.

- Courrier de l'école du Pégé, de Mont de Marsan

- de Clermont-Ferrand: un camarade a écrit au « Guide du Routard » Espagne 1994-95 pour protester contre plusieurs mises en garde vis à vis des Gitans, systématiquement soupçonnés de racket

- de Montgeron: une correspondante nous transmet une lettre du Maire qui se targue de sa vigilance et de sa fermeté vis à vis des nomades... alors qu'il n'y a pas de terrain d'accueil...

5. Vie des associations tsiganes

- Un fait important: la Commission Nationale Consultative Tsigane s'est réunie, pour la première fois depuis l'actuelle législature, en présence de Mme Veil. Cette Commission est tripartite: Hauts Fonctionnaires, élus, représentants d'Associations tsiganes. Et -fait non moins important- ces représentants tsiganes se sont réunis auparavant, au nombre d'une dizaine, pour une prise de position commune, insistant sur:

. La Loi Besson et sa mise en place difficile, ainsi que les inquiétudes suscitées par certaines propositions de lois marquant un retour en arrière discriminatoire.

. La scolarisation: nécessité de structures de soutien, mais refus de « toute forme de ségrégation scolaire ».

. Le partenariat entre Pouvoirs Publics et associations de tsiganes pour toute mesure les concernant.

- Sur la commémoration d'Auschwitz: émoi des Tsiganes sur le peu de place qui leur a été accordée. Ainsi, le Président de l'Union des Voyageurs, M. Young (dont plusieurs membres de la famille ont été gazés) a écrit à Mme Veil: « Nous sommes une fois de plus les oubliés de l'Histoire ».

. Notons cependant que le Journal de la Résistance (organe de l' ANACR) a consacré une colonne dans son numéro de janvier à l'Holocauste tsigane.

6. Tsiganes roumains: la valse continue... Le 7 février, c'était une expulsion de plus, à Sarcelles. Un groupe de soutien mobilisé toute la journée a réussi à empêcher que 8 familles ne restent sans abri, les caravanes menacées d'aller à la fourrière. France 2 alertée viendra jeudi sur leur nouveau lieu de refuge et consacrera 3 minutes d'émission. C'est peu...et beaucoup.

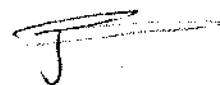
Impossible de ne pas mettre en relation avec un volumineux dossier qui nous est parvenu sur la situation dramatique en Roumanie. Ci-joint un appel lancé par 3 organisations roumaines.

Bien cordialement.

René NEVEU

Bertrand BARY

p. 3





PARIS, le 11 avril 1995

**PROCHAINE REUNION:
JEUDI 20 AVRIL à 19 heures
89 rue Oberkampff, 75011 PARIS
M° Parmentier**

Chers amis,

Nous nous excusons pour le mois dernier: pas de courrier... Le travail pour la préparation du congrès en est la cause. Cette fois encore, ce courrier sera bref. Mais, en compensation, nous joignons le Rapport d'activité de la Commission pendant le triennat 1992-95.

- La rencontre du 16 mars -malgré quelques absences excusées- a été bien remplie. Une multitude de « petits » problèmes en R.P. qui reflètent la vie quotidienne des Voyageurs. Des procès, en appel: une condamnation à démolition, trois autres en expectative d'une décision le 10 mai pour la Seine et Marne (Chelles, Courtry). Dans les Yvelines (Beynes) c'est un refus d'électricité par le Maire, malgré une pétition de l'entourage favorable aux Voyageurs. Par contre, le terrain des Clayes-sous-Bois doit être réalisé...avant les élections malgré des campagnes hostiles. Dans le Val d'Oise, des évacuations à Pontoise et à Argenteuil une usine qui rejette des produits toxiques, l'acide attaquant les caravanes. Une pétition est en route, et vraisemblablement un procès. Faut-il allonger la liste? Nos camarades de province nous fournissent bien des cas similaires. En positif: dans l'Oise, rencontre avec la DDE.
- Le rapport de la CNCDH 1994 pour le 21 mars, contient 22 pages (110 à 132) de contribution du MRAP dont 8 de notre Commission (124-132). En outre, notre permanent juridique, Pierre Tonoukouin, Roger Arnauld du Comité de Chelles et Bertrand Bary ont été auditionnés par la Commission le 28 mars (et non le 21 février comme prévu). Nous avons occupé la majeure partie de la séance et pas seulement sur les résultats de notre enquête. Nous avons abordé d'autres points (la sédentarisation) et été questionnés sur le problème des Tsiganes roumains.
- Les Tsiganes Roumains. Nous ne pouvons, hélas, que répéter notre phrase de février. La valse continue. Après Sarcelles, malgré l'action d'un fort Comité de soutien, c'est Carrières s/Seine, le 23 mars, qui est le théâtre d'une expulsion musclée avec des commentaires qui pourraient relever de la Loi de 1972. Une partie de ces Tsiganes sont à Saint Denis. Pour combien de temps? A la CNCDH, nous avons formulé notre requête: une possibilité de recours au droit d'asile bien que nous sachions la réponse des autorités: ces Roumains ne bénéficient pas de la Convention de Genève parce qu'il n'y a pas de persécution « officielle », donc ne relèvent pas de l'OFPRA. Les pogroms, la misère, ça n'ouvre pas les portes du Droit d'Asile.
- Le numéro de Différences de mars nous consacre 2 pages: à notre enquête (en attendant un fascicule spécial) et à l'opération de Sarcelles. Le numéro d'avril publie notre communiqué « Le spectre du Gitan ».

Le 20 avril est sans doute une mauvaise date de réunion: vacances!, mais qu'y faire? Le 27 aurait présenté le même inconvénient... Bien cordialement.

René NEVEU

Bertrand BARY



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

Commission
Tsiganes et Gens du Voyage

PARIS, le 6 juin 1995

PROCHAINE REUNION
JEUDI 15 JUIN à 19 heures
89 rue Oberkampf, 75011 PARIS
M° Parmentier

Chers amis,

Voici la dernière rencontre d'ici le 21 septembre. Mais on pense vous adresser un courrier fin juin.

Réunion du 18 mai: en petit comité. 5 excusés (santé ou travail). 5 présents. Réunion pas très longue, mais pourtant bien remplie.

D'abord, les informations reçues à cette date:

- Le compte rendu des journées organisés en 1994 par la Communauté urbaine de Nantes.
- Rouen: inauguration du terrain d'accueil.
- Toulouse: compte rendu de l'A.G. de l'Association Toulouse-Solidarité où nous sommes représentés par Simone Barokas. Avril-Mai: une série de soirées sur le thème: « Les Tsiganes, de la séduction au rejet » avec expos, vidéos, spectacle de flamenco réalisé par les enfants d'une école.
- Mont-de-Marsan: l'Association interculturelle Manouches-Gadje, avec soutien du Conseil Général, de la mairie, de l'Inspection Académique et du MRAP organisait le 3 juin sa 2ème Rencontre « Ecoute-moi Gadjo », avec nombreux intervenants, musiciens du film « Latcho Drom » et, en 1ère édition, « La route du swing ».
- Vitry: un de nos amis a écrit à la « Revue des Parents de la FCPE », suite à une déclaration d'une responsable d'établissement sur le voisinage d'un camp de nomades.
- Enfin, le jour même de notre rencontre, avait eu lieu l'A.G. de l'UNISAT, à laquelle participaient J.B. Bary, (MRAP), A.M. Auger (Advog-Val d'Oise), C. Léger et J. Vrain (Aset).

Les Tsiganes roumains de Lyon: 400 personnes demandent le droit d'asile. Nous avons publié un communiqué reprenant la motion du congrès, que le droit d'asile ne soit pas réservé uniquement aux persécutés d'Etat. Nous pouvons maintenant nous appuyer sur une phrase de M. Chirac, dans sa réponse aux questions que le MRAP avait posées aux candidats. Voici cette déclaration à propos des Algériens menacés par le terrorisme, mais évidemment extensible: «Je me suis déjà pleinement prononcé là-dessus: il est évident qu'il serait inapproprié de s'en tenir aux seules victimes de la répression d'Etat pour accorder le statut de réfugié ».

Position importante qu'il faudra rappeler. D'ailleurs, Mme Charlemagne, Présidente des Etudes Tsiganes, a mentionné à l'A.G. de l'UNISAT, qu'il existait une jurisprudence dans ce sens... mais ignorée souvent des autorités... par exemple du Préfet du Val d'Oise quand il avait répondu au Comité de soutien de Sarcelles par la négative.

La Convention évangélique de Limeil-Brevannes (Val de Marne) et l'occupation d'un terrain de sport scolaire. Nous avons écrit au « Monde » (document ci-joint) et au Secrétaire départemental de la FEN puis, sur la suggestion d'une participante de la réunion, au Proviseur du Lycée... en proposant à la rentrée une réunion d'information. Nous avons une lettre de remerciement de M. d'Hont, secrétaire général de l'ASNITE (1).

Compiègne: un changement de terrain d'accueil qui semble très malencontreux et a provoqué une vigoureuse protestation de Bernard Provot, secrétaire général de l'UNISAT. Discussion sur les autorisations pour stationnement de plus de 3 mois et sur les P.O.S. dont certains interdisent des zones aux caravanes sans motif valable.

La rencontre d'avocats du 24 mai, date sans doute mal choisie, veille de long week-end. 2 avocats seulement: Me Pierre Mairat (nouveau membre de notre présidence) et Me Florence Rault. Mais celle-ci était accompagnée de deux responsables tsiganes: Fernand Bénicourt et Lydia Falek, président et directrice de l'ANTEPS (2)... et résidant à Montfermeil! Participaient aussi: Bernard Chotil, Fayçal Lamri (URAVIF) et B.Bary. On a longuement parlé des préemptions et réglementations abusives. Me Rault rédige un petit document. Le temps a manqué pour traiter suffisamment une question difficile: les constructions sans permis, sanctionnées par des arrêts de démolition et de lourdes astreintes (500 Frs par jour).

Notre enquête: prochainement, bref compte rendu de 6 pages, pour nos correspondants, en attendant un texte plus complet qui sera adressé aux 1.800 maires et aux associations.

Nouvelle offensive contre l'art. 28 de la Loi Besson: proposition de loi n° 259 présentée par M. Marini, sénateur de l'Oise, et 27 collègues (ci-jointe).

Article odieux de « Minute »: « L'étrange impunité des Gitans ». Nous le soumettons à nos juristes.

A paraître début juillet: numéro double de la revue « Hommes et Migrations »: les Tsiganes.

Bien cordialement.

René NEVEU

Jean-Bertrand BARY

(1) ASNITE: Association Sociale Nationale Internationale Tsigane Evangélique

(2) ANTEPS: Association Nationale Tsigane d'Enseignement et de Pédagogie Scolaire.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - t61. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION TSIGANES ET GENS DU VOYAGE DU 15 JUIN 1995

7 participants -et toujours quelques excusés pour cause de travail ou d'activité militante sur le terrain.

- Bien entendu, échange sur les élections municipales et les campagnes. En certains endroits, le FN a fait miroiter des promesses aux Gens du Voyage et, en se présentant sous le sigle "Droite indépendante", a réussi à mettre une Voyageuse sur sa liste.

Les Voyageurs ne voient pas toujours le danger de l'extrême droite et qu'ils seraient les victimes tout comme les immigrés... Pas inutile de rappeler le sort de leurs parents sous Hitler.

- Etat des terrains en région parisienne. A Compiègne, danger d'installation d'une aire qui, en raison de son emplacement et de sa disposition, serait un véritable ghetto pour exclus -Voyageurs et autres.

- Compte rendu de procès perdus pour constructions illicites, avec obligation de démolir et astreintes de 200 à 500 Frs par jour. Au cas par cas, les Voyageurs seront toujours perdants, sous couleur d'égalité devant la loi: on ne peut leur permettre de construire sur des zones où c'est interdit aux "gadges".

Mais il faut considérer le problème d'ensemble: quelles sont les possibilités concrètes offertes aux Gens du Voyage qui se sédentarisent dans le respect de leur mode de vie et du regroupement familial?

- Tsiganes roumains: toujours l'impasse, mais ça ne décourage pas les actions locales.

- L'Enquête: voir abondant dossier joint envoyé à tous les comités MRAP et aux correspondants de la Commission (250 envois).

- Courrier reçu de Dziga Tanacs bloqué depuis plus d'un an pour raisons de santé, séquelles sans doute des sévices subis en camp de concentration. Utilise ses loisirs forcés à des recherches sur les camps en France.

- Dernière minute: mardi 27 juin: expulsion de 20 familles à Aulnay-sous-Bois. La veille, alertés par un militant sur place, Fax au Syndicat intercommunal et à la Mairie. En vain. Il n'existe plus qu'un terrain en Seine-Saint-Denis: régression terrible en 5 ans. Nous interviendrons rapidement et énergiquement auprès des autorités départementales pour qu'un schéma soit enfin élaboré et appliqué dans les plus brefs délais, en comptant sur d'autres appuis associatifs.

Jean-Bertrand BARY

René NEVEU



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75542 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

Lettre à Messieurs les Maires des Communes de plus de 5.000 habitants au sujet des aires d'accueil des Gens du Voyage (Loi du 31 mai 1990-article 28)

PARIS, le 27 avril 1994

Monsieur le Maire,

Dans le prolongement de son colloque sur le logement des personnes défavorisées, le MRAP procède à une enquête nationale sur l'habitat et le stationnement des Gens du Voyage.

Pour les Gens du Voyage, le stationnement devient, en effet, de plus en plus difficile.

Plusieurs circulaires vous ont cependant invité à améliorer leurs conditions de vie, bien avant la loi Besson.

- Par une circulaire du Ministère de l'Intérieur n° 78-202 du 16 mai 1978, vous étiez invité à faire en sorte que l'accueil des Gens du Voyage soit le meilleur possible, pour leur permettre de vivre dans la dignité, de bénéficier d'un stationnement suffisamment long afin qu'ils aient la possibilité d'exercer une profession et d'assurer la scolarisation de leurs enfants,

- La circulaire n° 86-370 du 16 décembre 1986, vous rappelait l'obligation des règles applicables en matière de stationnement et vous invitait à la création d'aires de stationnement aménagées dans le cadre de plans intercommunaux ou départementaux,

- En outre, l'article 28 de la Loi Besson n° 90-949 du 31 mai 1990, a fait obligation à toutes les communes de plus de 5.000 habitants, d'aménager une aire d'accueil,

- La circulaire du 16 octobre 1991 et celle du 16 mars 1992, vous ont précisé les règles d'aménagement des aires d'accueil pour l'élaboration d'un schéma départemental.

Deux ans après le vote de cette loi, et des circulaires qui s'y rapportent, le nombre d'aires de stationnement aménagées et de terrains de passage sont si peu nombreux que le stationnement reste nécessairement inorganisé, ce qui entraîne des nuisances pouvant être source de conflits locaux.

Si vous ne réalisez pas d'aires de stationnement, l'équilibre souhaité par le législateur est rompu et vous ne pouvez pas reprocher le stationnement "hors réglementation".

Nous ne méconnaissons pas cependant, Monsieur le Maire, les difficultés rencontrées par les municipalités, en particulier pour faire accepter les Gens du Voyage par une opinion publique mal informée et imprégnée de vieux préjugés.

Mais cette tâche d'information objective et de sensibilisation n'est-elle pas de la responsabilité de nos élus?

Nous vous serions obligés de bien vouloir répondre à cette enquête qui permettra une photographie nationale et une analyse dont les conclusions seront rendues publiques.

Dans l'attente du retour du questionnaire joint à cet effet, veuillez croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre respectueuse considération.

Pierre MARAT
Président de la Commission Juridique

ENQUETE SUR LE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE

Questionnaire à retourner au MRAP, 89 rue Oberkampf, 75543 PARIS CEDEX 11.

Nom de la commune:

Nombre d'habitants:

Nous vous serions reconnaissants de nous indiquer si vous êtes équipés d'une aire d'accueil:

OUI NON

- Si oui:

- * combien de places:
- * quelles difficultés avez-vous rencontrées:

- Si non:

- * avez-vous un projet en cours:

- A défaut:

Nous vous serions obligés de nous faire savoir quels sont les obstacles juridiques ou de fait qui se sont opposés à la réalisation de ce lieu d'accueil.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

Aux comités locaux du MRAP

**Aux correspondants de la Commission
"Tsiganes et Gens du Voyage"**

PARIS, le 26 juin 1995

Chers amis,

Nous vous adressons ici un premier essai d'analyse de l'enquête menée auprès des 1.744 communes de plus de 5.000 habitants de France métropolitaine tenues à mettre en application l'article 28 de la Loi du 31 mai 1990 ("Loi Besson").

A la rentrée -nous espérons en octobre- nous éditerons sous forme de fascicule un document plus fouillé accompagné de quelques annexes et références, lequel sera envoyé à toutes les municipalités concernées, qu'elles aient répondu (637, soit 36,5%) ou non à l'enquête, municipalités qui, d'ailleurs, ont pu changer ou de maire ou de couleur politique.

Mais déjà, grâce au présent travail, et à la liste ci-jointe des communes de votre département qui ont répondu, vous pouvez contacter et interpellier les municipalités, en fonction de leur réponse ou non réponse.

Bien entendu, vous pouvez nous demander les textes des réponses qui vous intéressent, mais vous comprenez qu'il nous est impossible de les joindre à ce courrier global... et, de notre côté, nous comptons sur vos remarques et réactions.

En espérant vous aider à un travail utile pour l'accueil des Gens du Voyage, nous vous assurons de nos cordiaux sentiments.

Pierre MAIRAT
Commission Juridique

Bertrand BARY et René NEVEU
Commission "Tsiganes et Gens du Voyage"



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75545 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

LES RESULTATS

Ils concernent la France métropolitaine.

Les 1.744 villes de plus de 5.000 habitants ont été contactées. 637 d'entre elles, soit 36,5 % ont retourné le questionnaire.

Les réponses émanent de 91 départements. Seuls 4 départements n'ont pas répondu: la Corse du Sud, la Creuse, l'Indre, le Territoire de Belfort. Ce sont des départements où les villes concernées par l'enquête sont très peu nombreuses.

Parmi les départements ayant répondu, 4 d'entre eux ne mentionnent aucune aire d'accueil existante: Paris, Alpes de Haute Provence, Ardennes, Haute Corse.

Ainsi 87 départements possèdent au moins une aire d'accueil sur leur territoire.

Les taux de réponse à l'enquête diffèrent très sensiblement selon les régions.

Régions ayant le plus répondu

Poitou-Charente:.....	67,6 %
Auvergne:.....	56,8 %
Pays de Loire:	58,4 %
Bretagne:	51,8 %

Régions ayant le moins répondu

Limousin:	16,7 %
Corse:	25 %
Nord:	25,5 %
Bourgogne:	28 %
Ile de France:	29,9 %

312 communes possèdent une ou plusieurs aires soit 49 %.

325 communes ne sont pas équipées d'aire d'accueil au moment de l'enquête (51 %).

Si l'on rapporte par région, en fonction des réponses reçues le pourcentage d'aire d'accueil, les résultats sont très contrastés:

Bretagne:	77 %	Ile de France:	26 %
Midi-Pyrénées:	74 %	Nord:	32 %
Auvergne:	71 %	Lorraine:	35 %

LE NOMBRE D'EMPLACEMENTS DISPONIBLES

Le nombre d'aires d'accueil recensées s'élève à 332 (un certain nombre de communes déclarent avoir plusieurs terrains sur leur territoire).

Classement selon la taille des terrains d'accueil:

Moins de 10 places:	49
De 10 à 19 places:	108
De 20 à 39 places:	86
40 places et plus:	50
Non déclarées:	31

On peut estimer le nombre total des emplacements à 7.900. Ce chiffre peut surprendre; il est supérieur aux estimations de 1990 qui indiquait l'existence de seulement 300 aires de stationnement d'une capacité de 5.000 places.

On suppose que la très grande majorité des communes équipées d'une aire d'accueil ont répondu à l'enquête, mais que dans un nombre non négligeable de cas, des aires sauvages, des espaces tolérés ont été comptabilisés à tort.

LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES MUNICIPALITES POSSEDANT UNE AIRE D'ACCUEIL

- 194 questionnaires retournés font état explicitement de difficultés (62,2 %)
- 101 communes n'ont pas fait mention de difficultés (32,4 %)
- 17 communes soulignent n'avoir pas rencontré de difficultés particulières (5,4%)

L'ensemble des doléances enregistrées (314 au total) ont été regroupées autour de **8 thèmes qui sont classés par ordre de fréquence.**

1. La difficulté de cohabitation avec le voisinage:	26 %
2. La dégradation des aires d'accueil:	25 %
3. Le non-respect du règlement intérieur:	21 %
4. L'inadaptation du terrain aux besoins des Voyageurs:	19 %
5. La destruction des installations:	18 %
6. Les problèmes d'insalubrité:	17 %
7. La cohabitation difficile entre les Gens du Voyage:	16,5 %
8. Le coût financier pour les communes:	7 %

9 % des réponses spécifiques n'ont pu être classées selon les thèmes retenus.

Très rares sont les maires qui tentent d'analyser leur responsabilité devant cet état de fait et d'apporter des propositions constructives.

Bien souvent, au contraire, ils expriment ouvertement des propos et jugements discutables, se réfugiant derrière leur opinion publique.

LES MUNICIPALITES N'AYANT PAS D'AIRES D'ACCUEIL AU MOMENT DE L'ENQUETE (325)

225 d'entre elles déclarent avoir un projet:	69 %
100 déclarent n'avoir pas de projet ou n'ont pas répondu:	31 %

Sur les 225 communes ayant un projet, 35 d'entre elles (16 %) ne donnent aucune précision.

190 apportent quelques éléments de réponse souvent fragmentaires.

Cela est dû en partie au caractère trop général de la question posée: "Avez-vous un projet en cours, et à défaut, faire savoir les obstacles juridiques ou de fait qui se sont opposés à la réalisation de ce lieu d'accueil.

L'ensemble des réponses enregistrées à partir de cette question a été ventilé selon trois thèmes:

1. Le cadre institutionnel
2. L'état d'avancée d'un projet
3. Les obstacles à sa réalisation

1. Le cadre institutionnel: 86 réponses

• cadre intercommunal:	33
• district:	14
• SIVOM:.....	8
• plan départemental:	8
• contrat-ville:.....	4
• cadre communal:.....	4
• - divers:	12

2. L'état d'avancée d'un projet: 86 réponses

• Attente de révision du POS, inscription au POS :	32
• Projet "à l'étude"	24
• Réflexion, en discussion, négociations:	20
• En cours de réalisation:	15

- Divers: 4

3. Les obstacles à sa réalisation: 58 réponses

- Recherche d'un lieu d'implantation: 18
- Opposition de riverains, d'associations: 15
- Problèmes de financements: 11
- Recours devant les tribunaux: 5
- Divers: 6

Il y a en fait très peu de projets en cours de réalisations effectives: 15 sur 225 réponses soit 6,7 %. Ramené aux 325 communes n'ayant pas d'aires d'accueil au moment de l'enquête (mai 94), le taux descend à 4,6 %.

On peut craindre qu'en réalité le taux de mise en chantier d'aires d'accueil relatif aux obligations de la Loi Besson soit nettement inférieur si l'on considère qu'une très forte majorité des communes n'ayant pas répondu à l'enquête esquivent de ce fait leur absence de mise en conformité avec la Loi Besson.

Il est utile de rappeler que parmi les rares projets en cours, plusieurs sont suspendus suite à des recours **d'associations de riverains** auprès des tribunaux administratifs.

Certaines communes équipées d'une aire d'accueil ont signalé l'existence de nouveaux projets, c'est le cas de 28% d'entre elles.

Si l'on garde la même classification des réponses que précédemment, on obtient les résultats suivants pour celles qui ont apporté des précisions.

Cadre institutionnel: 32 réponses

- cadre intercommunal: 12
- schéma départemental: 8
- district: 6
- autres: 6

Les obstacles à la réalisation: 14 réponses

- problèmes de financement: 6
- opposition des riverains: 3
- mauvaise volonté des autres communes: 2
- autres: 3

Les raisons qui motivent l'existence de nouveaux projets sont les suivantes: 31 réponses

- réhabilitation, réinsertion: 9
- agrandissement: 6
- mise aux normes: 3
- sédentarisation: 4
- déplacements: 6
- autres: 3

Roger ARNAULT

QUELQUES REFLEXIONS

1.- Le résultat de cette enquête, au plan quantitatif a dépassé nos espérances: 36,5% de réponses, c'est relativement satisfaisant. Relativement car cela signifie quand même que près des 2/3 des communes n'ont pas répondu.

On peut raisonnablement penser que les Municipalités qui ont donné réponse sont les mieux disposées. Or, moins de la moitié ont une aire d'accueil...

2.- Notre questionnaire n'était pas assez détaillé: il faut le reconnaître. De ce fait, manquent des précisions importantes; Ainsi, nous n'avions pas demandé la date de création des terrains. Donc, on ne peut dire quel a été l'impact de la Loi Besson. Il semble que beaucoup d'aires étaient antérieures à cette Loi.

En outre, comme il est remarqué (cf. § le nombre d'emplacements disponibles) on peut supposer « que dans un nombre non négligeable de cas, des aires sauvages, des espaces tolérés ont été comptabilisés à tort » et ne répondent pas aux normes.

3.- Les difficultés signalées

a) On ne peut évacuer les responsabilités des Voyageurs-usagers

- soit dans la dégradation des terrains

- soit dans la mauvaise entente: avec le voisinage, ou entre Voyageurs eux-mêmes (on entend dire par beaucoup: « on ne veut pas aller sur les terrains désignés.. ils sont mal fréquentés »).

b) mais on ne peut dissimuler non plus les carences de l'autorité (cf. § les difficultés rencontrées)

« Très rares sont les Maires qui tentent d'analyser leurs responsabilités »

« Bien souvent, au contraire, ils expriment ouvertement des propos et jugements discutables (voire même carrément « racistes »), se réfugiant derrière l'opinion publique

c) L'opinion publique, le voisinage et les préjugés tenaces du monde sédentaire

C'est vrai qu'il faut du courage à un Maire pour entreprendre quelque chose pour les Gens du Voyage.. Ce n'est pas « électoral »!...

Mais l'éducation au sens civique de la tolérance n'entre-t-elle pas dans les attributions de nos élus?

4.- L'article 28 de la Loi Besson est menacé: de nombreuses offensives ont été menées pour « l'aménager » dans un sens défavorable aux Gens du Voyage.

Fin 1993-début 1994, trois propositions de loi (n° 517-889-521) étaient des retours en arrière, non seulement par rapport à la Loi Besson, mais même par rapport à la réglementation et à la jurisprudence antérieures. Protestations unanimes des associations compétentes. Propositions abandonnées.

Mais deux récidives: fin 1994 et début 1995: des députés proposent des amendements, toujours dans le même sens: renforcement des pouvoirs des maires, sanctions plus lourdes contre les Voyageurs en défaut allant jusqu'à suppression des prestations familiales. Et tout récemment encore, 28 sénateurs ont déposé une proposition de loi (n° 259).

Curieusement, jamais de proposition de sanction contre les Maires qui, depuis 5 ans, n'ont pas fait le moindre effort pour se mettre « en règle » avec la loi.

D'autres inquiétudes viennent de la jurisprudence. Un arrêt du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand du 22.11.94 estimant que les dispositions de l'article 38 "ne peuvent être regardées comme des règles d'urbanisme dont le risque s'impose au contenu des P.O.S."

5.- La vigilance pour la défense et pour la mise en application de l'article 28 de la Loi du 31 mai 1990 continue donc à s'imposer.

Toutefois, cette Loi ne répond pas à toutes les aspirations et à tous les besoins du Monde du Voyage. Beaucoup de Voyageurs sont sédentarisés, semi-sédentarisés, ou aspirent à le devenir: pour cela se

conjuguent, avec les difficultés de stationnement, les nécessités de la vie moderne: évolution des professions et des modes d'existence.

Mais les sédentarisés restent des Gens du Voyage, avec leurs traditions familiales, leurs coutumes et généralement la caravane. Or, cela n'est pas pris en compte, par exemple dans les POS.

Et les mêmes préjugés à leur égard subsistent.

Préemption, refus plus ou moins arbitraires de stationnement de caravanes, démolitions pour constructions sans permis, avec astreintes énormes et hors de leurs possibilités (500 Frs par jour!). C'est leur lot très fréquent.

Bref, une population qui ne compte guère et dont le « Droit au logement » est bafoué.

En conclusion, une législation plus juste et appliquée plus humainement, suppose une opinion publique mieux informée, des préjugés vaincus et une volonté de compréhension et de cohabitation avec nos différences.

Nous en revenons à une tâche primordiale à laquelle le MRAP doit s'attacher avec d'autres partenaires et, bien sûr, les premiers intéressés... alors qu'il est tellement question de lutte contre l'exclusion!

Bertrand BARY

COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DE LA COMMISSION
« TSIGANES ET GENS DU VOYAGE »
1992-1995

1° La Commission se réunit un soir chaque mois. Les participants (R.P.) sont peu nombreux (6 à 10), mais les correspondants atteignent la centaine: membres du MRAP à titre personnel ou au titre de leur comité ou fédération, mais aussi représentants d'organismes ou d'associations amies dont une dizaine d'associations tsiganes. A chaque courrier mensuel, sont généralement joints des documents, soit nationaux, soit émanant de la base.

2° Manifestations et publications

a) Nous n'avons pas, ce triennat, organisé de colloque national, mais nous avons été présents à nombre de manifestations. Citons: les congrès annuels de l'UNISAT, les Journées organisées par le Syndicat de l'agglomération nantaise, le festival de l'Arche de la Défense, ou, au sein du MRAP, à la rencontre « Logement et discriminations » des 14-15 janvier 1994.

b) Au plan publications:

- Mise à jour, sous forme de « Mini-dossier » de notre Dossier de 1987 « Tsiganes-Gens du Voyage ». Cette mise à jour s'imposait après le Rapport Delamon et surtout la Loi Besson du 31 mai 1950 et ses circulaires d'application. Effectuée en 1992, elle a été l'occasion d'une relance du dossier dans la presse (« Lit Tout » de mars 1993).

- Tous les ans, contribution au Rapport de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme publié chaque 21 mars. Au rapport 1993 (21 mars 94), satisfaction de constater que notre contribution était reproduite presque en entier (pp. 150-155). Une certaine fierté mêlée de regret: nous y sommes la seule organisation à parler sur les Droits des Gens du Voyage -et la place qui leur est réservée est donc au total minime- bien que constat soit fait de la persistance tenace de préjugés et rejet à leur égard.

- En avril 1994 -à l'initiative de la Commission Juridique- Enquête auprès des 1.800 municipalités de plus de 5.000 habitants sur l'application de la Loi Besson. 645 réponses -36 %- ce qui est fort honorable.

L'exploitation est en cours. Bien que le questionnaire ait été trop limité, les résultats seront instructifs tant au plan des situations, réalisation et difficultés, qu'au plan des mentalités qui se révèlent chez nos élus -et à travers eux, dans la population.

« Différences » de mars 1995 en donne un premier aperçu. Une plaquette sera réalisée.

3° Déclarations publiques

- En mars 1994, déclaration « On s'occupe beaucoup des Gens du Voyage » qui faisait la critique de 3 propositions de lois publiées en 2 mois: 27.12.93 (n° 517), 27.01.94 (n° 889) et 23.02.94 (n° 521). Nous avons qualifié ces propositions « d'énorme retour en arrière », non seulement par rapport à la « Loi Besson », mais même par rapport à la réglementation et à la jurisprudence depuis une

quinzaine d'années. Protestations unanimes des associations concernées; Propositions non transformées en « projets », mais qui témoignaient d'un état d'esprit inquiétant chez nombre de parlementaires.

- Le 31 janvier 1994: protestation, sur un problème local (Seine et Marne), mais assez exemplaire: une opération policière mobilisant 400 hommes et deux hélicoptères pour aboutir à ...une arrestation. « Opération démesurée et inacceptable » qui, bien sûr, a fait les délices d'une certaine presse qualifiant ce terrain de Voyageurs de « camp retranché qui défie la police ». Point de réponse à notre courrier aux autorités départementales et aux Ministres concernés.
- Février 1995, un communiqué « Le spectre du Gitan » à propos de 3 textes de bulletins municipaux ou tracts dans la R.P. (courrier aux 3 maires, avec copie au Préfet et au Président du Conseil Général. Le cas le plus grave, parce qu'il s'agit d'un « récidiviste » et qu'il s'attaque à des Voyageurs sur sa commune depuis des années: celui du Maire de Montfermeil).

4° Les actions locales et régionales

Nous ne prétendons pas les énumérer...et nous ne les connaissons pas toutes au « National » car la cinquantaine de membres du MRAP correspondants de la Commission ne nous tiennent pas tous au courant de leurs activités!

Ces actions vont de la formation interne à l'information au grand public et aux actions de défense, par le MRAP seul, ou -plus souvent- au sein de collectifs et avec les Gens du Voyage eux-mêmes.

Donc, pas question de dresser un « Tableau d'Honneur » (ces actions doivent d'ailleurs revenir dans les comptes-rendus d'activités des comités ou fédérations).

Nous nous contenterons de citer deux luttes gagnées contre l'exclusion, toutes deux dans le Puy-de-Dôme et vers la même date.

. En juin 1994, le Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand sanctionne l'interdiction faite par les Sociétés Sodicles et Clerdis d'accès des Voyageurs aux magasins Leclerc. La motivation de l'arrêt est intéressante: interdiction faite « à une population clairement désignée »... « basée sur l'appartenance vraie ou supposée à une ascendance ou origine ethnique » contraire aux principes constitutionnels de 1946 et 1958.

. Nos responsables locaux étant intervenus auprès de l'Inspecteur d'Académie et du Sous-Préfet pour refus d'enfants du Voyage à la cantine scolaire dans une école où il avait déjà fallu agir pour les faire inscrire, l'Inspecteur a rappelé à tous les directeurs « que les enfants du Voyage doivent pouvoir bénéficier dans les conditions de droit commun de tous les services complémentaires de l'école ». Mais n'est-il pas inquiétant qu'une intervention de l'Inspecteur ait été nécessaire?

5° Un problème spécifique: les Tsiganes roumains qui concerne aussi la Commission « Immigration » et la Commission « Relations internationales ».

. Tout d'abord, on parlait des Tsiganes roumains « de Nanterre »: abcès de fixation!

Le 29 juin 1993, soirée d'information par un collectif -dont le MRAP- sur les conditions plus que précaires de leur installation.

Surviennent néanmoins le 21 avril des expulsions et des retours forcés vers la Roumanie que nous dénonçons comme « procédés inacceptables ».

Les informations de la FIDH du 1er octobre décrivent des pogroms en Roumanie et dénoncent la « totale carence du Gouvernement » de ce pays face aux violences. On ne peut donc accepter la solution

adoptée par l'Allemagne et que le Gouvernement français envisage: retours assortis d'une aide, en réalité retours forcés.

Nouvelle déclaration du MRAP, le 5 novembre, pour une « solution humaine ». Inclusion de ce problème dans notre Rapport à la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme. Avec l'ASAV (de Nanterre) et SOS-Racisme, lettre commune avec demande d'audience au Ministre de l'Intérieur (24/11). Puis une deuxième lettre, signée cette fois par 7 organisations. Pas de réponse de Monsieur le Ministre.

. Les Tsiganes expulsés de Nanterre se sont pour bonne part réfugiés à Gennevilliers, sur terrain public, d'où nouvelle mesure d'expulsion.

Mais cette fois, intervention très positive, le 19 janvier du Tribunal de Grande Instance de Nanterre. Compte tenu de « l'incontestable intérêt humain » et du fait « que les communes de plus de 5.000 habitants doivent participer en faveur des Nomades à l'élaboration d'un schéma d'accueil...il convient d'accorder un délai de 3 mois...ce laps de temps devant être mis à profit par tous les responsables appelés à intervenir dans l'élaboration d'un plan d'accueil ». Nous écrivons donc à M. Pasqua en tant que Président du Conseil Général et à Monsieur le Préfet: que comptent-ils faire durant ces 3 mois?

Pas de réponse. Rien n'est fait. Sinon, en avril, l'expulsion brutale -que nous qualifions le 38/4 « d'opération indigne ».

Et depuis... la valse continue. Le 7 février 1995, une expulsion de plus, cette fois à Sarcelles. Un groupe de soutien mobilisé toute la journée a réussi à empêcher que 8 familles ne restent sans abri. France 2 alerté leur a consacré une émission de 3 minutes.

Le revers de l'information. La publicité donnée à la télé, même bien intentionnée (ex: 5 colonnes à la Une) avec l'accentuation de la note « misérabiliste » tend à créer un amalgame avec l'ensemble de la communauté tsigane, française depuis des siècles, et qui pourtant souffre toujours de rejet et préjugés signalés en introduction. Problème donc délicat... Pas de solution de fond pour les Tsiganes roumains, sans le droit d'asile qui seul pourrait leur permettre de sortir d'une invivable condition.